



ONU
FEMMES



Gouvernement du Mali

Et

**Programme des Nations Unies pour le Développement
(PNUD)**

**Projet d'Appui aux Réformes et aux Élections
au Mali (PAREM)**

2021 – 2023

Document de Projet (PRODOC)

Résumé Analytique

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ONU-Femmes et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) participant au présent projet visent à apporter un accompagnement technique, financier, matériel et logistique en vue du renforcement des capacités des principaux acteurs impliqués dans les réformes politiques et institutionnelles, et le processus électoral. Il s'agit notamment des institutions nationales en charge et impliquées dans l'organisation et la gestion des élections – le Ministère de l'Administration Territoriale et de la décentralisation, la Délégation Générale aux Élections (DGE), la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), la Cour Constitutionnelle et l'Assemblée Nationale – qui sont les principaux bénéficiaires de l'assistance électorale, mais aussi le Gouvernement de transition et les institutions publiques, les partis politiques, les organisations de la société civile (OSC), les femmes et les jeunes, les groupes sous-représentés ou marginalisés et les médias. Les actions proposées par le projet ont pour finalité de favoriser l'amorce d'une nouvelle gouvernance démocratique plus durable, plus inclusive, plus consensuelle et moins conflictogène, garantissant l'intégration des aspirations de tous les acteurs, tout en rétablissant la confiance entre les citoyens et leurs institutions dans un climat stable et apaisé en vue d'un développement durable.

Le présent projet est en cohérence avec le cadre de l'assistance technique de l'ONU au gouvernement malien et procède également de la volonté des PTF d'accompagner le Mali et la transition en contribuant à la réalisation des activités liées aux réformes politiques et institutionnelles, électorales et administratives ainsi qu'à l'organisation des élections générales transparentes, démocratiques, inclusives et apaisées telles que prévues par la Feuille de Route de la Transition Malienne publiée le 04 octobre 2020.

L'assistance technique, matérielle, financière et logistique envisagée, qui s'inscrit dans le cadre d'une transition politique de 18 mois et d'un cycle électoral comprenant les phases préélectorales, électorales et post-électorales allant jusqu'en 2024, se déroulera suivant les trois axes d'intervention ci-après :

- Un premier axe d'intervention qui cible l'appui aux acteurs nationaux pour l'organisation effective des réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives. Cet axe sera mis en œuvre pendant la phase pré-électorale ;
- Un deuxième axe d'intervention qui met l'accent sur l'appui à l'organisation d'un referendum constitutionnel et des élections générales, notamment la présidentielle, les législatives, les régionales, les locales et les communales, de sortie de la transition. Cet axe qui sera mis en œuvre pendant toute la durée de la transition et au-delà, permettra au Mali de se doter rapidement de nouvelles institutions constitutionnelles et démocratiques ;
- Un troisième axe d'intervention qui couvre toute la phase post-transition, et qui sera consacré aux activités liées à la consolidation de la démocratie et de la gouvernance participative, à travers le renforcement à moyen et long terme des capacités des acteurs nationaux, notamment des nouvelles institutions qui seront mises en place.

De manière spécifique, les interventions prévues sont articulées autour des activités programmatiques qui permettront une crédibilisation des différents processus, notamment les élections à travers : (i) la coordination de l'assistance électorale ; (ii) le renforcement des capacités nationales en matière de planification et de conduite des opérations de réformes institutionnelles électorales ; (iii) l'accroissement du taux de participation des populations grâce à des actions de sensibilisation et d'éducation civique ; (iv) la promotion de l'égalité des genres et une participation aux processus politiques et électoraux plus accrue des femmes et des jeunes y compris les réfugiés, les déplacés et la diaspora ; (v) la gestion des contentieux liés au processus électoral et la promotion d'activités favorisant le consensus et le déroulement des élections dans un climat apaisé et serein ; ainsi que (vi) l'appui au traitement et à la remontée des résultats des scrutins ; (vii) le renforcement des capacités des nouvelles institutions ; (viii) la mobilisation des ressources financières et matérielles requises, tant sur le plan interne (Gouvernement malien), qu'externe (au niveau des Partenaires au développement).

Pays : Mali

Effet de l'UNSDCF 2020-2024 :

D'ici 2024, les populations vivent dans un état de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace inclusive et sensible au genre.

Effet(s) escompté(s)/indicateurs :

D'ici la fin du projet, de nouvelles institutions démocratiques sont mises en place en respectant la loi 052, les réformes électorales sont finalisées et les nouvelles régions créées en 2013 sont opérationnalisées.

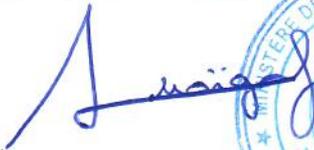
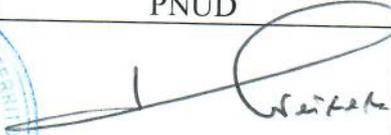
Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre :

G2 (l'égalité des sexes est un objectif important)

Partenaire de réalisation¹ : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

<p>Période du programme : 2021-2023 Composante du programme : Gouvernance Démocratique Numéro du projet : 00127711</p> <p>Titre du projet : Projet d'Appui aux Réformes et aux Élections au Mali (PAREM)</p> <p>Date de démarrage : 1^{er} juillet 2021 Date d'achèvement : 31 décembre 2023 Date de réunion du CAP: 22 juin 2021 Modalité d'exécution : DIM (Exécution directe)</p>	Total des ressources nécessaires :	US \$ 56,371,491		
	Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	US \$ 1.500.000	
		Donateur :		
		Gouvernement :		
		Apports en nature :		
	À financer :			

Approuvé par (signatures)² : *Sus*

Gouvernement	PNUD	Partenaire de réalisation
 Nom en capitales : Date : 25 JUN 2021	 ALFREDO TEIXEIRA Nom en capitales : Date : 30.07.2021	 Nom en capitales : Date :

¹ Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

²

FIGURES	4
GRAPHES	4
TABLEAUX	4
ACRONYMES	5
<u>1. ANALYSE DE SITUATION</u>	6
1.1. PRESENTATION DU CONTEXTE	6
1.2. PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE ET PUBLIQUE	7
1.3. ANALYSE DU CONFLIT	8
1.3.1. QUELQUES CRISES MAJEURES AYANT EMAILLE LE PROCESSUS ELECTORAL AU MALI DEPUIS 2013	8
1.3.2. FACTEURS DECLENCHEURS DE CRISES	9
1.3.2.1. FACTEURS ENDOGENES	9
1.3.2.2. FACTEURS EXOGENES	10
<u>2. STRATEGIE</u>	11
2.1. ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DES PROCHAINS PROCESSUS	11
2.2. THEORIE DU CHANGEMENT	13
2.3. STRATEGIE D'INTERVENTION ET DE PARTENARIAT	13
2.3.1 POSITION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES PTFS	13
2.3.2 EQUIPE ELECTORALE INTEGREE DES NATIONS UNIES (UNIET)	14
2.4. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME ET INCLUSIVITE DU PROCESSUS	14
2.4.1 PRISE EN COMPTE DES DEPLACES INTERNES DANS LE PROCESSUS	14
2.4.2 INCLUSIVITE DU PROCESSUS ELECTORAL	15
<u>3. OBJECTIFS, RESULTATS ET COMPOSANTES DU PROJET</u>	15
3.1. OBJECTIF GLOBAL	15
3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	15
3.3. RESULTATS ESCOMPTEES	15
3.4. RESULTATS ET ACTIVITES PAR COMPOSANTE	16
<u>4. RESULTATS ESCOMPTEES</u>	31
4.1. BENEFICIAIRES CIBLES ET ZONES D'INTERVENTION	31
4.2. PRODUITS DU PROJET	32
4.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	32
<u>5. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE GESTION</u>	33
5.1. MECANISMES DE FINANCEMENT : « BASK FUND » OU FONDS COMMUN	33
5.2. MODALITES DE FONS FUDICIAIRE « TRUST FUND »	33
5.3. MODALITES DE PARTAGE DES COÛTS « COST SHARING »	34
5.4. MECANISMES DE COORDINATION DE L'ASSISTANCE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	34
5.4.1 LE COMITE DE PILOTAGE	35
5.4.2 LE COMITE TECHNIQUE OU CELLULE TECHNIQUE D'APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL	35

5.4.3	RÔLE DES PARTENAIRES DU PROJET	36
6.	<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE</u>	37
6.1.	L'UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)	37
6.2.	PROCEDURES DE RECRUTEMENT ET D'ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES	38
6.3.	RAPPORTS NARRATIFS ET FINANCIERS	39
6.4.	SUIVI ET EVALUATION	39
7.	<u>COMMUNICATION ET VISIBILITE</u>	40
8.	<u>ANALYSE ET MESURES DE GESTION DES RISQUES</u>	40
9.	<u>CONTEXTE LEGAL</u>	43
10.	<u>CADRE DE RESULTATS</u>	44
11.	<u>PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL</u>	47
12.	<u>BUDGET DETAILLE</u>	51
13.	<u>ANNEXES</u>	54
ANNEXE I : IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET		54
FIGURES		
	<i>Figure 1: Comité de pilotage</i>	36
	<i>Figure 2: Organigramme du Projet</i>	39
GRAPHES		
	<i>Graphe 1: Nombre et proportion des inscrits par genre</i>	8
TABLEAUX		
	<i>Tableau 1 : Matrice des risques</i>	42
	<i>Tableau 2 : Cadre de résultats</i>	44
	<i>Tableau 3 : Plan de travail pluriannuel</i>	47
	<i>Tableau 4 : Budget détaillé de l'action</i>	51

SIGLES	SIGNIFICATION
AN	Assemblée Nationale
BV	Bureau de Vote
CAPE	Cellule d'Appui au Processus Électoral
CC	Cour Constitutionnelle
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
CNSP	Comité National de la Transition
CNT	Conseil National de Transition
COFIL	Comité de Pilotage
CT	Comité Technique
CTP	Conseiller Technique Principal
DGE	Délégation Générale aux Élections
EAD	Electoral Assistance Division
FAMA	Forces Armées Maliennes
GVT	Gouvernement de Transition
LOA	Lettres d'Accord
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
OGE	Organe de Gestion des Élections
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
OSC	Organisations de la Société Civile
PACE	Projet d'Appui au Cycle Électoral
PAREM	Projet d'Appui aux Réformes et aux Élections au Mali
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PP	Partis Politiques
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAVEC	Recensement Administratif à Vocation d'État Civil
TFAS	Task Force Jointe sur l'assistance Électorale
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNIET	Assistance électorale des Nations Unies dans le cadre de l'Équipe électorale intégrée des Nations-Unies
VNU	Volontaire des Nations Unies

1. ANALYSE DE SITUATION

1.1. PRESENTATION DU CONTEXTE

En 2011, le Mali était largement considéré comme l'un des exemples les plus réussis de démocratie en Afrique, ayant tenu des élections libres et régulières depuis 1991. Cependant, depuis 2012, le pays traverse une crise multidimensionnelle (socio-politique, sécuritaire et institutionnelle) ayant des conséquences néfastes sur la vie des populations et des institutions de la république. À la suite de la démission de l'ancien président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) et de son gouvernement, et de la dissolution de l'Assemblée nationale, des institutions pour une période de transition de 18 mois ont été mises en place et sont devenues progressivement opérationnelles. Du 10 au 12 septembre 2020, des concertations nationales ont été organisées sous les auspices du Comité National de la Transition (CNSP) et grâce aux efforts de médiation de la CEDEAO et de la communauté internationale, une charte de la transition a été adoptée.

La Charte fixe la durée de la transition à 18 mois et lui confie huit principales missions, à savoir: (i). Rétablissement et renforcement de la sécurité dans toutes les parties du territoire national; (ii). Construction et réforme de l'État; (iii). Promotion de la bonne gouvernance; (iv). Réforme du système éducatif; (v). Adoption d'un nouveau pacte de stabilité sociale; (vi). Réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives fondamentales; (vii). Élections générales libres et équitables à la fin de la transition; et (viii). Mise en œuvre de l'Accord d'Alger de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali. Ces piliers sont identiques aux piliers d'activités contenus dans le plan de développement national 2019-2023 – CREDD.

Le 04 octobre 2020, les autorités de la transition ont publié la « Feuille de Route de la Transition Malienne » qui comporte six principaux axes. Les Axes 1, 2, 3 et 5 portent respectivement sur le Renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, la Promotion de la bonne gouvernance, la Refonte du système éducatif et l'Adoption d'un pacte de stabilité sociale. Tandis que dans les Axes 4 et 6, la Transition indique clairement son ambition de mener des Réformes politiques et institutionnelles et d'organiser des élections à travers, entre autres (i). Le parachèvement du processus de réorganisation territoriale ; (ii). La réforme du système électoral en prenant en compte les Maliens établis à l'extérieur ; (iii). L'élaboration et l'adoption d'une nouvelle constitution ; (iv). La poursuite du chantier de la réorganisation territoriale et (v). L'organisation des opérations référendaires et électorales.

Le 27 novembre 2020, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), à travers une requête adressée au Secrétaire General de l'ONU, a sollicité l'accompagnement technique, financier, matériel et logistique des Nations Unies pour renforcer les capacités du Ministère à relever les défis majeurs de la transition, notamment l'achèvement de la réorganisation territoriale, la relecture de la loi électorale, la relecture de la loi organique et de la charte des partis politiques, l'organisation des opérations électorales et référendaires et la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la réconciliation.

Conduite virtuellement du 19 février au 06 mars 2021, une mission d'évaluation des besoins électoraux (NAM) des Nations Unies s'est déroulée, à moins de 13 mois de la fin de la transition politique, dans un contexte socio-politique particulier marqué notamment par (i) le manque de confiance des acteurs politiques envers les autorités de la Transition ; (ii) le manque de visibilité autour du processus électoral (i.e. absence de calendrier électoral) ; (iii) le manque d'inclusivité et de transparence autour du processus politique ; (iv) l'absence de consensus sur des questions majeurs en lien aux réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales ; (v) l'insécurité grandissante, en particulier dans les régions du nord et du centre ; (vi) le retard important accusé dans la mise en œuvre de la charte et de la feuille de route de la transition.

Dans ses conclusions, la NAM a recommandé, entre autres : i). La poursuite de l'assistance intégrée des Nations Unies pour l'organisation du processus électoral au Mali ; ii). La mise en place par le PNUD d'un nouveau projet d'appui au processus électoral ; iii). La mobilisation des ressources auprès des PTF, ainsi que iv). La mise en place et la gestion d'un panier de fonds commun auxquels les PTF pourraient contribuer.

Conformément auxdites recommandations, le Gouvernement de Transition, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et ONU-Femmes ont conjointement procédé à la formulation d'un Document de Projet en vue de mettre sur pied un nouveau Basket-Fund visant à apporter une assistance technique, financière, matérielle et logistique à l'État malien dans le cadre des réformes et des élections.

Le 14 avril 2021, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a publié le chronogramme détaillé du référendum et des élections générales. Il prévoit la tenue des différents scrutins aux dates suivantes : le référendum constitutionnel le 31 octobre 2021 ; les élections communales et celles des conseillers régionaux le 26 décembre 2021 ; les élections couplées, législatives et présidentielle, le 27 février 2022. Les seconds tours, le cas échéant, se tiendront respectivement les 13 et 20 mars 2022.

1.2. PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE ET PUBLIQUE

La participation politique et publique des femmes reste marginale au Mali, et cela malgré la prohibition de la discrimination, l'existence de politiques et programmes étatiques pour la promotion du genre, de nombreux plaidoyers des associations de la société civile et une grande importance accordée par la communauté internationale à la prise en compte de l'aspect genre. Cependant, en 2015, le gouvernement a pris des mesures temporaires spéciales pour corriger la sous-représentation des femmes aux postes de décision, mais les effets de ces mesures restent très timides. La sous-représentation des femmes dans les instances de décision et l'exclusion des femmes de la prise de décisions, ne profitent pas à la démocratie malienne.

L'article deux de la Constitution dispose que tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et devoirs et la discrimination fondée sur le sexe est prohibée. Le Mali est également partie prenante de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) qui consacre l'égalité entre hommes et femmes y compris dans les domaines de la participation à la vie politique et publique. Cependant, une législation discriminatoire à l'égard des femmes, à savoir le Code de la famille, est toujours en vigueur au Mali, en contradiction avec la Constitution et les obligations internationales du Mali, et ne permet pas aux femmes de jouir des mêmes opportunités que les hommes.

Les principaux obstacles à la participation effective des femmes sont d'ordre socio-culturel, religieux et économique. On constate une forte persistance des aspects discriminatoires des structures socioculturelles et des valeurs qui empêchent les femmes d'exercer pleinement leurs droits et libertés. Les femmes continuent d'être tenues à l'écart de la sphère publique et dans un état de subordination en les reléguant au domaine privé. Par l'adoption des dispositions discriminatoires inscrites dans le Code de la famille en 2011, l'État malien n'a pas respecté son obligation d'éliminer les pratiques ou attitudes traditionnelles qui nuisent aux droits de la femme et de l'enfant, et perpétuent la notion d'infériorité et le rôle stéréotypé de la femme.

Le statut des femmes a un impact sur leur participation à la vie politique. Au sein des partis politiques, les femmes sont rarement intégrées dans les organes décisionnels et se voient plutôt reléguées dans les sections féminines où leur rôle se limite trop souvent à la mobilisation des électeurs et à l'animation des activités de campagne. Le manque de moyens financiers est un autre-élément clé qui a un impact négatif sur le positionnement des femmes dans les partis, sur les listes de candidats et pour la campagne.

Toutefois, la Loi 052 adoptée le 18 décembre 2015 et instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives est perçue comme une réelle avancée devant contribuer à une implication plus accrue des femmes dans les processus politiques, notamment le processus électoral. La forte augmentation du nombre de femmes élues aux élections législatives de 2020 et aux élections municipales de 2016, par exemple, résulte de la mise en œuvre de cette Loi dont l'article 2 stipule ce qui suit :

« A l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale, des membres du Haut Conseil des Collectivités ou des Conseillers des Collectivités territoriales, aucune liste d'au moins trois (03) personnes, présentée par parti politique, groupement de partis politiques ou regroupement de candidats indépendants, n'est recevable si elle présente plus de 70 % de femmes ou d'hommes. Toutefois, la présente loi ne s'applique pas aux élections au niveau des chefferies

traditionnelles des conseillers de village et de fraction, des associations religieuses, de culte ou à caractère confessionnel ou encore tout autre regroupement disposant de statuts et règlements qui leur sont propres. ».

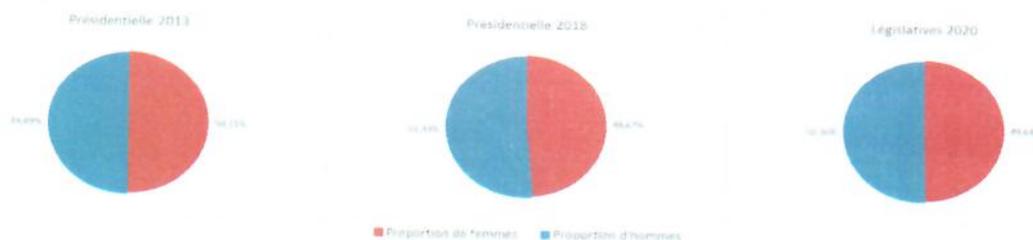
Les députés étant élus via un scrutin majoritaire de liste dans chaque cercle et communes du District de Bamako (la liste vainqueur du scrutin remporte l'intégralité des sièges de la circonscription), cela implique que dans une circonscription donnée, lorsque 3 sièges sont à pourvoir, chaque liste doit comporter au moins 1 personne de chaque sexe, lorsque 4, 5 ou 6 sièges sont à pourvoir, chaque liste doit comporter au moins 2 personnes de chaque sexe, et lorsque 7 sièges sont à pourvoir, chaque liste doit comporter au moins 3 personnes de chaque sexe. A la faveur de cette loi, plus de 26 % de femmes ont été élues comme conseillères municipales lors des élections communales de 2016 contre 08 % en 2013 et environ 28% comme députées lors des dernières législatives annulées de 2020 contre 13% en 2013.

Un synopsis de la proportion et le nombre d'inscrits par genre démontrent clairement que la proportion des femmes figurant sur le fichier électoral est passée de plus de 50% en 2013 à 48 % en 2018 et à environ 49% en 2020. Plusieurs facteurs pourraient justifier cette légère baisse, notamment le conflit dans le centre et le nord du Mali qui pousse de milliers de femmes et de jeunes filles à trouver refuge dans des pays voisins les empêchant ainsi se faire enrôler sur les listes électorales, et de prendre part au vote. D'où la nécessité, pour les responsables électoraux, d'étendre la révision annuelle des listes électorales aux différents camps de réfugiés dans les pays voisins dans lesquels se trouvent des Maliens.

Graphie 1: Nombre et proportion des inscrits par genre

Nombre et proportion des inscrits par genre

	Total inscrits	Inscrits hommes	Inscrits femmes	Proportion d'hommes	Proportion de femmes
Présidentielle 2013	6 829 696	3 407 556	3 422 140	49,89%	50,11%
Présidentielle 2018	8 000 462	4 106 304	3 894 158	51,33%	48,67%
Législatives 2020	7 663 464	3 859 532	3 803 932	50,36%	49,64%



1.3. ANALYSE DU CONFLIT

Avant 2012, la vie démocratique au Mali s'était installée jusqu'au niveau local avec, en 1999, la tenue des premières élections communales. Il régnait au sein de la classe politique une sorte de pacte tacite qui mettait en avant le consensus. À tel point que même si des irrégularités venaient à se produire au moment d'un scrutin ou à créer des tensions, les hommes politiques s'accordaient tous à dire qu'après « la compétition politique c'est le consensus » (Bussi, Lima, Vigneron, 2009). Cependant, les différents processus politiques et électoraux initiés depuis les élections de fin de la transition de 2013 ont quasiment tous été émaillés de contestations et/ou d'actes de violence.

1.3.1. QUELQUES CRISES MAJEURES AYANT EMAILLÉ LE PROCESSUS ELECTORAL AU MALI DEPUIS 2013

(i). Le 20 novembre 2016, les élections communales n'ont pu se tenir dans la plupart des communes des régions du nord à cause des actes de violence et surtout l'ultimatum des mouvements signataires qui exigeaient la mise en œuvre de l'Accord pour la paix de 2015 avant la tenue de toute élection dans la zone. Des bureaux de vote ont été saccagés et le matériel électoral détruit; des agents électoraux ont été attaqués par des hommes en armes

orchestrant trois morts ; un détachement des FAMA assurant la sécurisation des opérations de vote dans la région de Tombouctou a été victime d'une embuscade entraînant la mort de cinq éléments et de neuf blessés le jour du scrutin. Alors que le scrutin était prévu dans 703 communes, il n'a pu avoir lieu dans 59 d'entre elles (22 dans la région de Tombouctou, 16 dans la région de Mopti, 11 dans celle de Kidal, neuf dans celle de Gao et une dans celle Ségou).

(ii). **Le 21 juin 2017** : le gouvernement annonce le report sine die du référendum constitutionnel prévu pour le 9 juillet 2017, à la suite de la forte mobilisation de l'opposition, de la société civile et de milliers de jeunes qui ont organisé plusieurs manifestations dans les rues de Bamako au cri de « Non à la révision de la Constitution ». Pourtant, cette révision, d'après le gouvernement, devait permettre de prendre en compte certaines dispositions de l'Accord pour la paix de 2015, notamment les aspects sur plus de décentralisation.

(iii). **Le 5 octobre 2017** : le Conseil des ministres convoque le Collège électoral pour le 17 décembre en vue des élections municipales partielles, les élections de cercles et les régionales. Les 28 et 30 octobre, les mouvements signataires menacent de boycotter ces élections si les dispositions essentielles de l'accord pour la paix n'étaient pas mises en œuvre et la loi sur la décentralisation réexaminée. Fin novembre, les élections sont reportées. Ces élections ne se sont plus jamais tenues.

(iv). **Élection présidentielle de 2018** : A quelques jours du premier tour, un groupe de candidats réuni autour du chef de file de l'opposition, Soumaila Cissé, menace de se retirer de la course accusant le gouvernement d'utiliser deux listes électorales différentes. Le jour du scrutin, environ 871 Bureaux de Vote (BV) dont 729 dans la seule région de Mopti sont restés fermés à cause de l'insécurité dans le nord et le centre du pays³ ; Des incidents violents vont orchestrer des pertes en vies humaines, notamment dans le cercle de Bandiagara où un groupe terroristes enlève et tue trois agents électoraux la veille du premier tour; la sincérité du scrutin est sérieusement remise en question et les résultats des deux tours sont contestés par le chef de file de l'opposition et principal challenger du Président sortant. La médiation internationale intervient pour éviter une crise post-électorale.

(v). **En 2020**, lors des élections législatives de mars et avril, outre les incidents sécuritaires ayant entraîné la fermeture de centaines de bureaux de vote dans le nord et le centre du pays, et l'enlèvement du chef de file de l'opposition par des hommes en armes, la gestion contestée du contentieux des résultats du second tour par la Cour Constitutionnelle a servi d'élément déclencheur à de graves remous socio-politiques. Un coup d'État est intervenu et un gouvernement de transition a été mis en place, le deuxième en moins d'une décennie.

1.3.2. FACTEURS DECLENCHEURS DE CRISES

Certaines causes de ces crises sont soit endogènes au processus électoral, soit exogènes à ce processus.

1.3.2.1. FACTEURS ENDOGENES

Un cadre juridique régissant les élections qui requiert un véritable toilettage. Le système électoral au Mali est régi par des dispositions de la Constitution du 25 février 1992 et une loi électorale modifiée à plusieurs reprises. Malgré cela, le processus électoral au Mali reste dysfonctionnel et les périodes électorales sont devenues ces dernières années des déclencheurs de crise et violence. De nombreux acteurs et observateurs s'accordent sur la nécessité de réviser cette législation afin de l'arrimer à certaines exigences de l'heure telle que la création d'un SENAT, le nouveau découpage électoral suscité par la création de nouvelles régions (qui passent de 10 à 19 avec le District de Bamako) et le rallongement des délais entre les deux tours des élections. Par ailleurs, certains observateurs souhaiteraient l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel à un tour en lieu et place du scrutin majoritaire actuel à deux tours pour les élections législatives. Non seulement celui-ci pourrait faciliter l'accès des petits partis politiques au parlement, mais il s'avère également moins coûteux. L'aboutissement de ces réformes contribuerait à la mise en place d'un cadre juridique nécessaire aux élections et permettant d'instaurer, entre les

³ Déclaration préliminaire de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, élection présidentielle – Mali 2018

acteurs politiques, un climat de confiance favorable à l'organisation des élections dans un environnement plus serein.

Une administration électorale complexe qui souffre d'un déficit de crédibilité : En effet, trois organes (le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation – MATD, la Commission électorale nationale indépendante – CENI et la Délégation Générale aux Elections – DGE) avec différentes compétences assurent l'organisation des élections au Mali.

De nombreux observateurs maliens notent que toute la chaîne d'organisation des élections par les institutions publiques serait défaillante, depuis la tenue de l'état civil jusqu'aux instances judiciaires chargées des contentieux électoraux. Pour eux, les organes de gestion des élections seraient faiblement professionnalisés ne disposant pas de capacités suffisantes pour remplir leurs fonctions et asseoir leur indépendance sans influence du pouvoir en place. Confrontés à une forte rotation de leurs membres, ils ne peuvent s'inscrire dans la durée. L'absence de constitution d'une mémoire institutionnelle signifie que tout est à recommencer à chaque élection, notamment la formation du personnel électoral, tout cela au prix de coûts considérables. Ces acteurs exigent désormais la mise en place d'un organe unique et indépendant de gestion des élections qui serait un vrai outil de fiabilité de l'organisation des différentes élections et contribuerait à atténuer les soupçons de fraudes et de tripatouillage en faveur du pouvoir devenus récurrents au fil des processus.

Un fichier électoral qui reste perfectible quant à son inclusivité, particulièrement par rapport aux jeunes qui en sont absents en très grand nombre : À la demande de l'opposition et sous la coordination de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), un audit partiel du fichier électoral malien est conduit du 16 au 26 avril 2018. D'après les conclusions de cet audit, le fichier était suffisamment fiable pour la tenue des élections de 2018, malgré les insuffisances liées notamment à la présence de personnes décédées ainsi que la sous-représentation des jeunes majeurs. La plus grande partie des électeurs était constituée de personnes entre 24 et 58 ans, soit 78 % des inscrits. D'après le rapport, les différentes initiatives du gouvernement au fil des ans visant à assurer une meilleure inclusivité, n'ont pas apporté les améliorations souhaitées. Ainsi, le taux d'inscription pour les moins de 24 ans est resté à 27%, alors que pour les 24 ans et plus, il est de 96 %. La sous-représentation des jeunes (18-24 ans) qui constituent seulement 11 % des inscrits est une faiblesse très marquée. Selon les données de la DGE, environ un million de jeunes (ce qui représente environ 12 % du total des inscrits) ne sont pas inclus dans le fichier électoral. Si des mesures ne sont pas prises pour permettre à tous ces jeunes privés de jouir pleinement de leurs droits civiques, non seulement en tant qu'électeurs, mais aussi en tant que candidats, ils pourraient choisir la rue pour exprimer leurs opinions politiques. Comme ce fut le cas avec les manifestations ayant conduit à la chute du président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) en août 2020.

1.3.2.2. FACTEURS EXOGENES

L'insécurité croissante et l'absence de représentants de l'État constituent une entrave au bon déroulement des élections dans le Nord et le Centre du pays : Depuis le début de la crise dans le nord du Mali en 2012, et sa progression dans le centre depuis quelques années, les élections se tiennent dans ces zones dans des conditions sécuritaires inégales, limitant le droit des Maliens résidant dans ces régions au suffrage universel. Tandis que l'État a réussi à garantir une sécurité adéquate et appropriée dans les régions du sud et à Bamako, permettant aux citoyens d'exercer leur droit de vote librement et sans risque, cela n'a plus jamais été le cas dans une partie du nord et du centre du pays, où l'insécurité et le manque de présence de l'État, en particulier les forces de l'ordre, et des Sous-préfets continuent de perturber voire empêcher, la tenue des différents scrutins et leur sincérité. La tenue des élections dans ces zones est et continuera d'être fortement impactée par les conditions sécuritaires volatiles et de poser de nombreux défis à l'administration électorale et à la participation des électeurs. Les capacités du gouvernement de transition devront donc être renforcées pour lui permettre de pourvoir aux besoins de sécurité et de protection des populations durant les scrutins en perspective.

Une pléthore de partis politiques, deux cents environ, dont le déficit de fonctionnement démocratique interne est toujours patent : L'ouverture au multipartisme au Mali est entachée par des formations politiques dont les pratiques sont proches de celles du parti unique (faible alternance au niveau des présidents de parti, peu de prise en compte de l'avis des militants) (Cissé, 2006 ; Huguex, 2012). De même, la multiplication des partis traduit

davantage des conflits de personnes que des projets de société concurrents portés par des formations différentes ; le nomadisme des élus est devenu banal. La culture du marchandage et du chantage politiques est ainsi devenue un agenda politique très prisé de quelques hommes politiques qui, pour certains ont une forte capacité de mobilisation dans les rues que dans les urnes. Un sondage publié en juillet 2020 par le réseau de chercheurs panafricain indépendant *Afrobarometer*⁴ indique que les partis politiques au Mali font l'objet d'un large discrédit et que l'indice de confiance des populations envers les partis d'opposition était de 37%. Dans ce même sondage, ce sont les chefs traditionnels, les forces de sécurité et les leaders religieux qui bénéficient de l'indice de confiance le plus élevé (respectivement 83 %, 82 % et 78 %). Un programme de renforcement des capacités à l'attention des leaders politiques contribuerait à faire avancer la culture démocratique et prévenir les risques de conflits.

L'absence d'un dialogue politique franc et permanent entre les différents acteurs : L'une des leçons apprises de la dernière initiative de révision constitutionnelle de 2017 est le manque d'appropriation des populations de ce processus et le besoin d'une consultation à la base et surtout l'inclusion des attentes des couches les plus marginalisées, notamment les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap. Ce déficit de dialogue ou de consultation de la part des dirigeants du pays fait actuellement l'objet de nombreuses critiques tant par les acteurs sociaux que politiques. Le nombre de grèves et de préavis de grèves initiés, pour certains, par des acteurs majeurs de l'organisation des élections sur le terrain, notamment les administrateurs civils, suscite un réel questionnement sur la tenue dans les délais de 18 mois des échéances électorales planifiées par le gouvernement de transition. Notons que cette grève qui se poursuit est une véritable entrave à la révision annuelle des listes électorales qui se tient du 1^{er} octobre au 31 décembre de chaque année. Par ailleurs, certains leaders politiques ont émis des critiques sur la composition des différents organes de la transition et décidé de ne pas y participer. Relancer le dialogue avec tous les acteurs socio-politiques et initier les consultations avec les populations à la base sur les différentes réformes envisagées et la réorganisation territoriale, permettrait de restaurer la confiance en vue d'œuvrer en synergie pour relever les défis majeurs auxquels le Mali fait face.

Un déficit de communication stratégique au sein des institutions étatiques et électorales : en 18 mois de transition politique, un travail de réforme constitutionnelle, institutionnelle, politique, légale et organisationnel du cadre électoral sera un défi permanent pour la communication institutionnelle et la concertation entre les acteurs de ces différents processus. La transmission et le partage d'information de manière transparente et inclusive seront des enjeux stratégiques durant cette transition. Toutes ces réformes se tiendront dans un contexte fortement polarisé, définis par une refonte des institutions, la persistance des violences intercommunautaires, le manque de présence de l'État dans le Nord et le Centre du pays et le manque de confiance entre la population et les institutions en charge de ces réformes. De plus, les leçons tirées des scrutins précédents indiquent une tendance à la rupture du dialogue institutionnel et social lors de contentieux électoraux amenant à de fortes protestations populaires. Ce contexte indique donc un fort besoin d'adresser le déficit de communication stratégique au sein des institutions électorales mais aussi, de renforcer les capacités des acteurs clés telles que les médias, le personnel électoral, les partis politiques et la société civile, notamment les jeunes et les femmes pour qu'ils deviennent une ressource pour la cohésion sociale durant cette période.

2. STRATEGIE

2.1. ENJEUX ET DEFIS MAJEURS DES PROCHAINS PROCESSUS

L'Accord pour la paix de 2015 recommande, entre autres choses, une réforme du cadre légal pour tenir compte des dispositions relatives au cadre institutionnel, la réorganisation territoriale et à l'organisation des élections. Le titre II de l'Accord traite spécifiquement les questions politiques et institutionnelles, notamment la décentralisation et le bon fonctionnement des administrations provisoires, la participation des femmes ainsi que la tenue en temps

⁴ *Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, la gouvernance, et la qualité de vie*

voulu, d'élections locales, régionales, législatives et présidentielle, d'élections municipales partielles et d'un référendum constitutionnel.

Sur le plan électoral, l'Accord pour la paix et l'Entente prévoient notamment : 1) un changement du mode de scrutin des élections au niveau des assemblées et exécutifs des collectivités territoriales décentralisées telles que la région, et les cercles du suffrage universel indirect au suffrage direct y compris les chefs des exécutifs locaux ; 2) la mise en place de la deuxième chambre du Parlement ; 3) la gestion par les populations de leurs affaires sur la base du principe de la libre administration ; 4) l'ouverture du Haut Conseil des Collectivités aux représentants des notabilités traditionnelles, aux femmes et aux jeunes ; ainsi que 5) l'augmentation du nombre des circonscriptions électorales pour améliorer la représentation des populations à l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, le manque de confiance des maliens envers les instances en charge des élections, l'exacerbation de la défiance des citoyens envers l'élite politique et les crises post-électorales à l'instar de celle orchestrée par la gestion contestée du contentieux des résultats des élections législatives de 2020 par la Cour Constitutionnelle, constituent d'autres défis auxquels fait face le processus électoral malien. En effet, si les dernières législatives ont permis la mise en place d'une Assemblée nationale renouvelée à hauteur d'environ 70% avec une représentativité des femmes (plus élevé que le pays a connu), elles ont néanmoins été émaillées d'une grave crise post-électorale inédite qui a contribué à la chute du Président IBK et la dissolution des principales institutions du pays dont le Parlement.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il serait par conséquent risqué d'engager les prochains processus électoraux et politiques sans envisager la prise en compte des recommandations pertinentes de certaines missions d'observation des élections nationales et internationales ayant participé à différents processus au Mali depuis 2013, notamment (i) la mise en place d'un organe autonome, unique et technique de gestion des élections (consensus national) ; (ii) rallongement du temps imparti pour organiser les élections afin de permettre que tous les délais soient respectés et, en cas de second tour, que celui-ci soit organisé une fois les recours vidés et après une période suffisante de campagne (iii) Rendre le fichier électoral plus inclusif et cohérent à travers une opération spéciale et de longue durée de recensement accompagnée d' enrôlement des jeunes ; (iv) Établir légalement la publication des résultats provisoires détaillés par bureau de vote dès le début du délai légal du contentieux électoral afin de permettre des recours ; (v) garantir légalement l'accès des représentants de candidats et des observateurs nationaux et internationaux à la phase de compilation des résultats définitifs à la Cour constitutionnelle, et en établir légalement/réglementairement la procédure ; (vi) faire toute la lumière sur les résultats contestés en usant du pouvoir d'enquête à la disposition de la CC. Ceci rendra plus efficace le droit de recours et renforcera la confiance des parties dans le contentieux et dans les résultats définitifs.

Dans une déclaration publiée au lendemain de la formation du gouvernement de transition, le 05 octobre 2020, les dirigeants de CEDEAO disaient « prendre en compte des avancées notables vers la normalisation constitutionnelle » et appelaient tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux à soutenir le Mali pour une transition de 18 mois. Le défi majeur auquel les responsables de la transition (Présidence, Gouvernement et Conseil national de transition) sont aujourd'hui confrontés consiste à réussir la mise en œuvre de toutes les réformes envisagées et l'organisation de tous les scrutins prévus dans un délai de moins de 18 mois, et ce, en continuant d'assurer les fonctions régaliennes de l'État dans un contexte où l'insécurité continue de gagner du terrain.

En effet, la persistance de l'insécurité dans le nord et sa propagation vers le centre du pays est de plus en plus préoccupante. Dans ces régions, les groupes extrémistes attaquent tous les représentants de l'État, y compris les Forces maliennes de défense et de sécurité (FMDS), les membres de l'administration et les élus, ainsi que les forces internationales. Par ailleurs, les incidents ayant entaché le bon déroulement des élections municipales du 20 novembre 2016, les deux tours de la présidentielle de 2018 ainsi que les deux tours des législatives de 2020 sont révélateurs des dynamiques sur le terrain dans le nord et le centre du pays. Dans un contexte de sécurité volatile, l'organisation d'élections d'enjeu national, sécurisées, inclusives, équitables et paisibles sont des défis majeurs pour éviter tout basculement du pays dans une crise post-électorale qui pourrait compromettre les efforts de consolidation de la paix, de stabilisation du pays et de retour à l'ordre constitutionnel.

2.2. THEORIE DU CHANGEMENT

- ⇒ Si la stabilité, la légitimité et l'indépendance des institutions constitutionnelles et électorales permettent la prise en compte des attentes politiques et la représentativité de toutes les couches sociales à travers notamment le parachèvement du processus de révision constitutionnelle et la décentralisation ainsi que la diversité sociologique et des disparités territoriales pour construire des modes de régulation qui soient inclusifs et permettent une pleine expression des individus, des groupes d'individus et des minorités et particulièrement la pleine expression des femmes et des jeunes ;
- ⇒ Si la population malienne a un regain de confiance envers les institutions électorales et participe pleinement et de manière apaisée aux élections et au référendum constitutionnel, à travers des processus électoraux et démocratiques rendus efficaces, inclusifs, transparents et crédibles, renforçant la participation citoyenne et des jeunes à travers l'ensemble du territoire national et ouvert à toutes les composantes de la société civile, des femmes, des communautés et des territoires au Mali ;
- ⇒ Si la population malienne, surtout les jeunes et les femmes, ainsi que les institutions publiques et particulièrement électorales ont les capacités de prévenir et gérer les tensions politiques et électorales à travers un cadre de dialogue inclusif de gestion pacifique des différends électoraux, une meilleure connaissance du processus électoral et une communication à deux sens créant une passerelle entre l'État et la population malienne, surtout la société civile.

Alors, le Mali amorcera une gouvernance démocratique inclusive garantissant l'intégration des aspirations des groupes marginalisés, surtout les jeunes et les femmes, tout en rétablissant la confiance entre les citoyens et leurs institutions dans un climat stable et apaisé permettant de jeter les bases pour une paix et un développement durables.

Par ailleurs, si les réformes constitutionnelles et institutionnelles envisagées sont menées de manière inclusive et consensuelle, les Maliens se doteraient d'un arsenal juridique et institutionnel qui consacre les principes de l'État de droit et la démocratie à travers l'édification d'institutions fortes. Un arsenal juridique permettant de renforcer la stabilité du pays et consolider son unité. Dans la même perspective, si toutes les élections prévues sont organisées de manière démocratique et régulière, les Maliens pourraient se doter de nouveaux élus capables d'identifier les problèmes dans le domaine économique afin de promouvoir le développement local et par conséquent améliorer le niveau de vie des citoyens. Toutes choses qui pourraient booster les investissements et élargir l'assiette de collecte des impôts.

2.3. STRATEGIE D'INTERVENTION ET DE PARTENARIAT

2.3.1 POSITION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES PTFs

Le PNUD, en collaboration notamment avec la MINUSMA et ONU Femmes sera chargé de la mobilisation des ressources et de la mise en place du mécanisme de financement du processus électoral malien. Le PNUD assurera la gestion dudit mécanisme conformément à ses modalités de gestion. En coordination avec les partenaires techniques et financiers, le PNUD assurera la mise en commun des contributions des partenaires extérieurs dans un mécanisme de financement unique (panier commun/Basket Fund), qui sera géré par le PNUD pour permettre une meilleure coordination et suivi des contributions des différents partenaires, sous l'orientation stratégique d'un Comité de Pilotage (CoPiL) comprenant tous les donateurs (deux niveaux : Comité Technique (CT) et Comité de Pilotage) et le Gouvernement. Le mécanisme sera établi en coordination avec les partenaires techniques et financiers qui financent le projet. Le panier commun a l'avantage de renforcer la redevabilité mutuelle, complémentaire des appuis et de simplifier les mécanismes de rapportage narratif et financier (un rapport unique pour l'ensemble des PTFs au lieu de plusieurs rapports sauf pour les bailleurs dont les accords requièrent des

rapports spécifiques). De plus, en mutualisant les moyens et interventions, il évite la duplication et les redondances.

2.3.2 EQUIPE ELECTORALE INTEGREE DES NATIONS UNIES (UNIET)

Pour le nouveau cycle électoral, il est envisagé que tous les acteurs des Nations Unies, la MINUSMA, le PNUD, ONU-femmes et les autres agences jouant un rôle dans la fourniture de l'assistance électorale, continuent de travailler comme, par le passé, de manière intégrée, coordonnée et complémentaire, tout en conservant les avantages comparatifs de chaque entité, en vue de répondre, de façon cohérente et rationnelle aux demandes des autorités nationales en matière d'assistance électorale. À titre d'exemple, ONU-femmes jouera un rôle important dans la mise en œuvre des activités liées à la participation et à l'engagement des femmes dans le processus électoral et la transition politique. Outre les bons offices du Représentant Spécial du Secrétaire Général (SRSG) dans le domaine visant à faciliter la tenue d'élections pacifiques, ouvertes à tous, régulières et transparentes, la MINUSMA mettra à disposition du PNUD, un expert senior sur les élections et continuera d'apporter l'appui sécuritaire et logistique comme c'est le cas depuis 2013. Elle assurera également la coordination stratégique de l'Assistance électorale des Nations Unies dans le cadre de l'Équipe électorale intégrée des Nations-Unies (UNIET). Tout ceci sera orchestré autour de l'ISF (Integrated Strategic Framework 2019-2021).

La conduite du cycle électoral au Mali, placée sous le leadership de la MINUSMA, sera une partie critique, sensible et délicate de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, avec des implications pour la paix sur ensemble du pays. L'appui des Nations Unies nécessite donc le déploiement de l'ensemble des capacités de l'ONU conformément au mandat d'appui électoral de la MINUSMA prescrit par la résolution 2531 du Conseil de Sécurité. L'ISF définit donc les axes prioritaires à mettre en œuvre dans ce cadre notamment : (i) le soutien aux acteurs nationaux pour l'organisation efficace et efficiente du référendum constitutionnel et des élections législatives partielles à la suite des législatives de 2020 ; (ii) l'appui à l'organisation d'élections régionales, locales, sénatoriales, municipales, à la suite du processus de restructuration administrative prévu pour 2019/2020 ; et (iii) l'appui au renforcement du système électoral malien au travers des réformes institutionnelles, administratives et politiques prévues dans l'accord de paix ; et iv) l'appui à la mise en œuvre de la loi N° 2015-052 promouvant le genre dans l'accès aux fonctions nommées et élues.

2.4. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME ET INCLUSIVITE DU PROCESSUS

2.4.1 PRISE EN COMPTE DES DEPLACES INTERNES DANS LE PROCESSUS

La situation des droits fondamentaux de la personne continue de se dégrader de manière soutenue. Les civils restent les principales victimes de l'extrémisme violent. La plupart des attaques sont survenues dans le centre, mais d'autres ont été enregistrées dans différentes régions du pays. Dans le centre du Mali, la dynamique changeante et la hausse de la violence intercommunautaire ont continué de compromettre l'exercice des droits humains et des libertés dans les zones touchées. Les abus documentés dans divers contextes font état de violations commises par les groupes armés terroristes mais aussi les forces de sécurité et de défense maliennes dans le cadre d'opérations de contre-terrorisme, les milices communautaires au centre et les mouvements signataires.

Comme en 2013, le PNUD œuvrera aux côtés du gouvernement de transition et le HCR en vue de déterminer les modalités précises de participation des réfugiés au processus électoral hors du Mali. Des discussions seront menées par rapport à l'enregistrement des électeurs, aux lieux de vote qui devraient, en principe, se tenir en dehors des installations des camps. L'enregistrement des électeurs à l'intérieur et à l'extérieur des camps devrait relever de la responsabilité du MATD ou le gouvernement malien, qui coopèrera avec les gouvernements des pays d'accueil pour établir des listes électorales.

2.4.2 INCLUSIVITE DU PROCESSUS ELECTORAL

Des élections inclusives, où tous les citoyens et citoyennes éligibles, ont l'opportunité de voter pour leurs représentants sont essentielles à la démocratie. L'enrôlement des jeunes et des femmes sur le fichier électoral ainsi que leur participation au vote figurent parmi les axes prioritaires sur lesquels le gouvernement de transition, le PNUD et les partenaires techniques et financiers du Mali entendent mettre un accent particulier au cours du cycle électoral en cours.

Des opérations spéciales d'enrôlement de nouveaux majeurs sur les listes électorales sur toute l'étendue du territoire malien ont été conduites du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2021 avec pour objectif d'enrôler plus d'un million de nouveaux majeurs dans la base de données du RAVEC. Ces opérations ont été menées avec l'appui financier du PNUD et du Royaume de Danemark. Par ailleurs, le PNUD, la MINUSMA et ONU-femmes apportent actuellement un appui conséquent au gouvernement de transition et organisations de promotion du genre en vue d'une participation massive des femmes et des jeunes filles aux différents processus. D'autres actions sont envisagées en vue d'une implication plus accrue des personnes vivant avec un handicap dans le processus.

3. OBJECTIFS, RESULTATS ET COMPOSANTES DU PROJET

3.1. OBJECTIF GLOBAL

Le résultat global attendu du présent projet est une coordination plus efficace de l'appui multiforme des partenaires techniques internationaux en vue d'accompagner les efforts des autorités de la Transition et de tous les acteurs maliens dans la conduite inclusive, transparente et réussie des différents processus politiques et électoraux censés permettre la mise place de nouvelles institutions démocratiques. Des institutions à même de susciter la confiance des citoyens et permettre au Mali de jeter les bases pour une paix et un développement durable. Cet objectif sera atteint grâce à la fourniture de la meilleure assistance technique, des meilleurs conseils et un soutien financier aux institutions électorales maliennes, comme décrit dans ce document de projet. Tous les produits proposés sont mesurables, ce qui permettra d'évaluer objectivement les progrès vers les objectifs. Les activités pour atteindre chaque objectif sont définies ci-dessous :

3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

L'assistance technique, matérielle, financière et logistique envisagée, qui s'inscrit dans le cadre d'une transition politique de 18 mois et d'un cycle électoral comprenant les phases préélectorales, électorales et post-électorales allant jusqu'en 2023, se déroulera suivant les trois axes d'intervention ci-après :

- **Objectif Spécifique 1** : Appuyer le processus de réformes constitutionnelles, électorales et institutionnelles afin de s'assurer qu'il intègre les attentes des populations, notamment les groupes vulnérables, les femmes, les jeunes et les minorités ;
- **Objectif Spécifique 2** : Contribuer à l'organisation de consultations électorales et référendaires de fin de transition paisibles, inclusives, transparentes, crédibles et dont les résultats sont acceptés par la majorité des Maliens ;
- **Objectif Spécifique 3** : Renforcer les capacités à court, moyen et longs termes des institutions actuelles impliquées dans les processus politiques et électoraux et de celles qui seront issues des réformes en vue de les rendre plus efficaces, opérationnelles, crédibles et dignes de la confiance de la majorité des acteurs et des populations maliennes.

3.3. RESULTATS ESCOMPTES

Il est attendu du projet les résultats suivants :

- Les institutions contribuant au renforcement de la démocratie et à la promotion de la paix (les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias) sont mieux outillées et jouent de façon adéquate leurs rôles pour que les scrutins se déroulent de façon citoyenne, inclusive et paisible ;

- Toutes les réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives envisagées sont mises en œuvre de manière consensuelle et le Mali se dote d'une nouvelle Constitution, d'une nouvelle loi électorale et d'un nouveau découpage administratif et électoral ;
- Le Mali se dote de nouvelles institutions constitutionnelles démocratiquement élues à l'issue des différents scrutins programmés au cours des 18 mois de la transition ;
- Les dispositions de la Loi 052 de 2015 qui prévoient la représentation d'au moins 30% d'hommes ou de femmes dans les fonctions électives et nominatives sont respectées.

3.4. RESULTATS ET ACTIVITES PAR COMPOSANTE

Composante n° 1 : Appui à la mise en œuvre effective des réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives

Les activités relatives à ce premier axe d'intervention visent principalement à apporter un appui technique, matériel, logistique et financier conséquent aux autorités de la transition, notamment le Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, les autres institutions publiques et acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce processus afin de leur permettre d'organiser et de conduire des réformes consensuelles et inclusives qui intègrent l'essentiel des aspirations des maliens.

Des réformes qui permettront au Mali de se doter d'instruments juridiques et un cadre institutionnel et administratif qui projettent le pays dans une paix et un développement durable.

Cet axe qui sera mis en œuvre pendant la phase pré-électorale comprend les composantes ci-après :

Résultat 1.1 Toutes les réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives envisagées sont mises en œuvre de manière consensuelle et le Mali se dote d'une nouvelle Constitution et d'une nouvelle loi électorale

Cette composante s'articulera autour des activités ci-après :

- Appui au comité en charge de la relecture des textes à travers la mise à disposition d'experts nationaux et internationaux en processus électoraux et sensibles au genre (analyse genre, intégration du genre, prévention des VBG pendant les élections, observation électorale et rapportage des élections sensible au genre) ;
- Appui à l'organisation des rencontres régionales en vue de recueillir les attentes des populations à la base (consultations) ;
- Appui aux concertations inclusives en vue de la relecture de la loi électorale et l'adoption d'un nouveau cadre juridique électoral en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et intégrant les recommandations et suggestions des différents acteurs du processus et des différentes missions d'observation ;
- Appui à l'élaboration et à l'adoption du nouveau cadre juridique régissant les élections qui tient compte des conditions de participation inclusive des femmes et des jeunes ;
- Appui à la reproduction et à la vulgarisation de la nouvelle constitution qui sera adoptée à l'issue du referendum constitutionnel.

Résultat 1.2 Les nouvelles régions sont opérationnalisées et dotées de circonscriptions et d'un fichier électoral

Cette composante s'articulera autour des activités ci-dessous :

- Appui à la réforme territoriale dans les nouvelles régions non-opérationnelles à travers la mise à disposition d'experts en décentralisation et en gouvernance locale ;
- Appui à l'opérationnalisation des nouvelles régions créées en 2012 à travers la mise en place d'un dialogue national autour des réformes et des attentes des citoyens et le renforcement des capacités techniques et

opérationnelles des nouveaux responsables desdites régions (dotation en matériels nécessaires et renforcement des capacités des nouvelles autorités) ;

- Appui à la production et à la vulgarisation de la nouvelle carte administrative issue des opérations de réorganisation territoriale ;
- Appui technique et financier en vue du découpage des circonscriptions électorales des régions nouvellement opérationnalisées ;
- Appui aux opérations de recensement des électeurs dans les nouvelles circonscriptions électorales et à la production des listes électorales en intégrant des stratégies permettant aux jeunes, aux femmes et aux personnes marginalisées d'être massivement pris en compte.

Composante n° 2 : Appui à l'organisation d'un référendum constitutionnel et des élections générales, notamment la présidentielle, les législatives, les régionales, les locales et les communales, de sortie de la transition

Résultat 2.1 : Les opérations électorales et référendaires sont organisées avec succès grâce à l'appui du projet

Les activités relatives à ce second axe d'intervention visent principalement à permettre au Mali de se doter rapidement de nouvelles institutions constitutionnelles et démocratiques, conformément au délai de 18 mois fixé par la CEDEAO. À cet effet, elles visent à apporter un appui technique, matériel, financier et logistique aux organes en charge du processus électoral au Mali afin de leur permettre d'organiser le référendum constitutionnel et de conduire des élections générales transparentes, inclusives, crédibles et apaisées.

Le Projet apportera un appui technique au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, la Délégation générale aux élections et la CENI dans l'élaboration de leurs plans opérationnels respectifs qu'il faudra ensuite consolider dans un plan opérationnel plus global. Ces plans devront décrire clairement les différentes activités à mettre en œuvre, leur chronologie ainsi que les moyens à mettre en œuvre et la manière de les exécuter.

Les activités prévues se focaliseront autour des principaux volets suivants :

Activité 2.1.1 Fiabilisation et consolidation du fichier électoral

La DGE est la structure en charge de la constitution du fichier électoral : enregistrement des nouveaux électeurs, mises à jour, production de carte d'identification, répartition des électeurs dans les bureaux de vote (BV), impression des listes et des autres documents électoraux.

Le projet se propose d'apporter à la DGE un appui technique dans les domaines suivants : i) opérations de révision des listes électorales ; ii) traitement des documents issus de la révision des listes électorales ; iii) opérations de correspondance et d'affectation des électeurs dans leurs lieux de vote et leurs BV ; iv) impression des documents électoraux dans le respect des délais légaux (listes électorales, listes d'émargement et extraits de listes) ; v) information des électeurs sur leurs lieux et bureaux de vote.

Le projet pourrait également apporter à la DGE une aide budgétaire pour les besoins en matériel et en personnel suivants : i) déploiement des agents dans les grandes Communes pendant la période de révision des listes électorales ; ii) acquisition d'un matériel informatique adéquat pour le renforcement des capacités de stockage et de traitement des données du fichier électoral au niveau central ; iii) acquisition de moyens d'impression afin de renforcer les capacités du parc existant et contribuer à la production des documents électoraux dans les délais légaux ; iv) confection et personnalisation des cartes d'électeur et ou mise en place de dispositifs de publication des lieux de vote des électeurs accessible à tous.

Activité 2.1.2 Formation du personnel électoral

Le succès du processus électoral résulte de la capacité professionnelle et technique de l'organe de gestion des élections dans son ensemble. Compte tenu de la complexité opérationnelle et des contraintes techniques liées à l'organisation du référendum et des autres scrutins prévus lors de cette transition, les structures assumant l'administration électorale seront confrontées à la nécessité d'assurer la formation opérationnelle spécifique et spécialisée de leur personnel, aussi bien au niveau national, régional que local.

L'objectif principal de cette composante du projet est d'appuyer l'administration électorale dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives de renforcement des capacités techniques de son personnel dans le but ultime d'améliorer ses compétences techniques et professionnelles. L'activité s'articulera autour des points ci-après :

- Développement de toutes les étapes du processus de formation en cascade au bénéfice des intervenants impliqués dans l'organisation des élections, particulièrement ceux qui seront impliqués dans les opérations de vote et de dépouillement ;
- Conception et production des supports de formation, tels que les manuels, guides, aide-mémoire, présentations multimédias ;
- Mise en œuvre du programme de formation en cascade, en commençant par le groupe des formateurs principaux au niveau central ;
- Supervision, contrôle et évaluation à travers des visites de terrain pendant le déroulement des formations en cascade.

Le Projet va également considérer la possibilité pour le MATD, la DGE et la CENI de participer à des initiatives de formation spécifiques, telles que celle relative à « la prévention du COVID19 et les autres pandémies pendant les élections ».

Activité 2.1.3 Appui à la planification et à la coordination des opérations électorales

Ce volet prend en compte l'appui à l'élaboration, la planification et la coordination des opérations logistiques. Il est mis en œuvre en conformité avec le mandat de la MINUSMA. Le Projet travaillera en étroite collaboration avec la Division électorale de la MINUSMA dans le cadre de l'Équipe électorale intégrée des Nations Unies (UNIET).

Le MATD est appelé à organiser pas moins de cinq scrutins en moins de 18 mois. L'organisation opérationnelle et logistique de ces scrutins constituera un défi important dans le contexte actuel de crise politique et d'insécurité dans le pays. L'appui à l'administration électorale devra être plus méticuleusement organisé et stratégiquement planifié, afin de pouvoir faire face à des besoins importants, des défis majeurs et à des attentes non moins considérables.

La mise en place rapide d'une Unité de Gestion du Projet, dotée d'expertises requises, permettra une planification effective, et surtout une formation et un transfert de compétences en vue d'accroître l'efficacité du personnel électoral, seul moyen de permettre au MATD de faire face à cette lourde tâche que constituera l'organisation de ces scrutins.

Le projet apportera par ailleurs son appui à l'élaboration, par le MATD et les autres Organes de Gestion des Élections (OGE), d'un plan stratégique pluriannuel qui servira de cadre intégré et structuré pour la définition de leurs missions, de leurs objectifs stratégiques, de leurs buts et stratégies. Le but est de fournir au MATD et aux autres OGE un outil de gestion qui pourra appuyer leurs efforts de réalisation d'élections durables, professionnelles et crédibles, de manière périodique.

L'assistance technique dans le domaine de la planification stratégique et opérationnelle vise à optimiser les compétences professionnelles et la performance globale du personnel de ces OGE tout au long du cycle électoral. Le Projet les appuiera dans l'élaboration et la production de documents de stratégie dans les divers domaines du processus électoral (communication, sensibilisation et éducation civique, genre, etc.), ainsi que de guides, manuels et autres outils de renforcement des capacités.

Le MATD et les autres OGE avec l'appui des experts du projet devront élaborer et mettre en œuvre un plan d'acquisition et de déploiement du matériel électoral (listes des électeurs par bureau de vote, urnes, isolements, bulletins de vote, encres, cachets, cantines, procès-verbaux, scellés, enveloppes, cahiers des réclamations, gommes, crayons, scotch, etc.) sur l'ensemble du territoire en temps réel.

Activité 2.1.4 Appui à la remontée, au traitement et à la publication des résultats des scrutins

Cette activité s'articulera autour des actions ci-dessous :

- Dotation du centre de compilation des résultats au niveau du MATD en équipements informatiques plus performants et en logiciel en vue de rendre le traitement des résultats au niveau central plus rapide et plus fiable. Des démarches sont envisagées pour une publication en ligne des résultats de chaque scrutin bureau de vote par bureau de vote ;
- Dotation de la Cour Constitutionnelle en équipements informatiques plus performants et en logiciel en vue de rendre le traitement des résultats définitifs plus fiable et crédible ;
- Dotation des centres de traitement des résultats au niveau de chaque chef-lieu de cercle en équipements informatiques plus performants en vue de fluidifier le traitement des résultats et faciliter leur remontée au niveau central ;
- Acquisition d'un logiciel de traitement informatique des résultats des scrutins susceptible de faciliter leur publication par bureau de vote ;
- Recrutement, formation et prise en charge des agents chargés d'apporter un appui au MATD et à la Cour Constitutionnelle lors du traitement et la compilation des résultats ;
- Formation et prise en charge des agents recrutés par le MATD et chargés de la remontée rapide des résultats des communes aux chefs-lieux des Cercle ;
- Location de véhicules en vue de faciliter la remontée des résultats des communes aux chefs-lieux de Cercle
- Acquisition de supports et dispositifs de conservation des données ;
- Prise en charge de la création, l'hébergement et l'animation d'un site web au niveau du MATD destiné à la publication des résultats par bureau de vote.

Activité 2.1.5 Prévention de la propagation du COVID-19 durant les différents processus

Le Mali a été parmi les premiers pays à organiser des élections immédiatement après le déclenchement de la pandémie de Covid-19. Le PNUD a aidé le gouvernement à concevoir et à financer une stratégie de prévention du covid-19 lors des élections en s'inspirant des protocoles mis en place lors des pandémies d'Ébola en Guinée et au Libéria. Le rapport des équipes d'observation des élections déployées lors de ces scrutins indiquait que des kits de lavage des mains et/ou des gels hydro alcooliques étaient disponibles dans 96,2 % des bureaux et centres de vote. L'accès aux bureaux de vote dans environ 79,58 % des cas a été refusé aux électeurs qui refusaient de se laver ou de se désinfecter les mains et à ceux qui n'avaient pas de masque. Concernant les équipements de protection individuelle (EPI), les agents électoraux portaient des masques dans environ 87,2% des bureaux de vote. Dix millions de masques ont été achetés distribués aux électeurs à l'entrée de chaque centre de vote avec l'appui du gouvernement malien. Toutefois, la distanciation sociale (un mètre entre les électeurs se trouvant dans les rangs) n'a pas été respectée dans certaines régions.

Cette stratégie sera mise à jour et s'articulera autour des actions ci-dessous :

- La dotation de chaque centre d'enrôlement des électeurs, chaque bureau de vote (environ 25.000), chaque centre de compilation des résultats, du centre national de compilation des résultats ainsi toutes les salles qui seront sollicitées dans le cadre des élections, sur l'ensemble du pays, d'un kit de prévention et de protection contre le Covid-19. Le contenu de chaque kit sera composé de matériels homologués par l'OMS ;
- La réalisation des actions de communication à travers divers types de supports et de médias en vue de sensibiliser les électeurs sur le strict respect des mesures barrières mises en place pour prévenir la propagation du COVID19 durant tous ces processus ;
- La mobilisation, la formation et le déploiement sur le terrain de jeunes volontaires et des communicateurs traditionnels en vue de veiller au strict respect des mesures barrières dans les centres de vote et contribuer au renforcement de la sensibilisation des citoyens autour de la prévention du COVID-19 le jour du vote.

Résultat 2.2 Les activités de sensibilisation et d'éducation civique sont mises en œuvre en vue d'une plus grande participation des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec un handicap aux différents processus

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir à tous un accès égal à la franchise, en vue d'accroître la participation des femmes et des jeunes et, à terme, leur représentation dans les fonctions électives. Le projet préconise l'implication des réseaux des femmes du Mali dans la mise en œuvre des activités du projet y compris le renforcement de leurs capacités technique, opérationnelle et logistique pour qu'elles puissent être présentes dans la transition politique et dans les nouvelles institutions démocratiques qui seront établies. Notons que lors des législatives de 2020, les femmes représentaient 28% des parlementaires et 26% des conseillers municipaux, lors des municipales de 2016. En effet, au-delà du rôle prépondérant que jouent les femmes en tant que citoyennes dans la sensibilisation et la mobilisation des populations pendant les processus électoraux, il importe de renforcer leurs capacités afin de leur permettre de faire acte de candidature aux compétitions électorales et d'accéder ainsi à des postes de responsabilité.

Activité 2.2.1 Sensibilisation, éducation civique et promotion d'une plus grande participation citoyenne

Dans une étude publiée en 2011 sur les « Élections au Mali », la Friedrich Ebert Stiftung indique que ces vingt dernières années, le taux de participation aux élections s'est révélé de plus en plus faible « 20% ce qui est l'un des taux les plus bas aux élections, aussi bien, en Afrique que dans le reste du monde » et cela alimente naturellement le débat sur l'épineuse question de la légitimité des hommes et des institutions issus de ces scrutins. Pour certains, c'est une simple crise de croissance démocratique. Pour d'autres, c'est une crise de civisme, de militantisme, voire de défiance à l'égard des partis et des hommes politiques. Pour d'autres encore, c'est une forme de protestation et même le signe d'un malaise profond résultant d'un dysfonctionnement de la démocratie et des institutions démocratiques.

Ces dix dernières années, ce taux a connu une légère hausse, passant de 20% à 35% environ en moyenne. Bien que de toutes les causes identifiées jusque-là par les différentes missions d'observation nationales et internationales, la tenue des élections pendant la période des récoltes n'a jamais été remise en cause, parce que les élections au Mali se tiennent généralement les dimanches, un jour de repos ou les citoyens et même les cultivateurs sont censés être de repos, le projet entend, toutefois, mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique des populations en général, en tenant compte des spécificités maliennes. En utilisant principalement l'essentiel des langues usuelles locales pour toucher le plus vaste public possible, cette campagne visera toutes les couches de la population, notamment les jeunes, les femmes, les paysans, les personnes vivant avec un handicap et les couches vulnérables afin de nous assurer de leur participation massive à toutes les phases du processus électoral. L'accent sera particulièrement mis sur les aspects suivants :

- Les contours, ampleurs, objectifs, enjeux et défis des différentes réformes envisagées par le gouvernement de transition. Une telle campagne devra démarrer dès la mise en place du projet pour éviter la désinformation ;
- Les innovations envisagées dans la nouvelle Constitution et la nouvelle loi électorale ;
- La création des nouvelles circonscriptions électorales et leur éventuel impact sur l'ensemble du processus électoral, tant au niveau local qu'au niveau national ;
- Les principes fondamentaux de la démocratie et l'impérieuse nécessité pour le citoyen d'y participer en tant qu'acteur ;
- L'importance de la participation citoyenne en s'inscrivant sur la liste électorale et en allant voter le jour du scrutin ;
- La compréhension des modalités de vote et les subtilités des scrutins couplés ;
- Les comportements citoyens à adopter pendant les différentes phases du processus en vue de préserver la paix et la sécurité pour tous.

Un accent particulier sera aussi mis sur la contribution des leaders d'opinion en tant que relais des différentes campagnes de sensibilisation et d'éducation civique. Le MATD, la CENI et la DGE, dans leur rôle de premiers responsables du processus électoral malien, devront scrupuleusement valider les supports de cette éducation civique avec l'appui de leurs experts, et effectuer un contrôle régulier du bon déroulement des campagnes.

Des activités en vue d'une plus grande participation des femmes, des jeunes, des minorités et des personnes handicapées, ainsi que leur implication dans des structures participatives, seront également encouragées par le projet.

Les activités de sensibilisation réalisées dans le cadre du projet compléteront celles réalisées en parallèle par d'autres acteurs, telles que les organisations de la société civile, qui bénéficieront de financements directs en dehors du projet.

Activité 2.2.2 Appui à la participation des femmes dans les réformes institutionnelles et les processus électoraux

Des initiatives seront menées dans le cadre de ce projet avec pour objectif de mobiliser, exploiter et utiliser l'expertise et les expériences des femmes en vue de promouvoir la participation politique des femmes et accroître le nombre de femmes aux processus électoraux au Mali. À cet effet, des activités stratégiques prioritaires sont envisagées conjointement avec ONU-femmes et l'Unité Genre de la MINUSMA. Il s'agit notamment :

- Premièrement, d'assurer la continuité de l'implémentation des Cases de Veille des Femmes dans les 10 régions du Mali afin de disposer d'un outil de monitoring du processus électoral avec en prime une capacité de réponse efficace rapide pour intervenir en temps réel aux dysfonctionnements liés aux élections, aux risques de fraude et de violences pré et post-électorales. La « Structure de Veille Électorale » est mise en œuvre à travers la mise en place d'une Salle Technique, d'une Salle d'Analyse et d'une Salle de Décision et aura à réagir en temps réel aux dysfonctionnements et incidents qui seront rapportés par les femmes observatrices. Ces cases permettront à femmes candidates d'avoir un accès plus rapide aux informations sur le processus électoral et aux femmes candidates de mieux préparer leur campagne. Les salles seront dotées de connexion internet, téléphone mobile et de divers gadgets de communication.
- Deuxièmement, de promouvoir le leadership politique des femmes, ainsi que l'intégration du genre dans le processus électoral au Mali à travers des activités d'information et de formation des femmes sur l'ensemble des règles du jeu du processus électoral. Les activités de renforcement des capacités seront ainsi mises en œuvre à l'attention des femmes leaders, défenseurs des droits de femmes, leaders politiques, femmes élues, femmes potentiellement candidates ou candidates ainsi que leaders de partis politiques, autorités administratives et électorales et responsables de la gestion du contentieux électoral.
- Troisièmement, de mettre en œuvre un programme inclusif d'éducation civique, communication/information et sensibilisation des électeurs et électrices pour favoriser l'accès équitable et la participation des femmes aux processus électoraux
- Quatrièmement, d'apporter un appui financier au budget de fonctionnement de l'observatoire indépendant et décentralisé des Femmes sur la participation politique des femmes et l'application de la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015, instituant des mesures pour promouvoir la dimension Genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Pour rappel, l'atelier national de haut niveau organisé les 22 et 23 janvier 2020 par le Gouvernement malien à travers le Ministère de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale, le Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) en partenariat avec ONU Femmes et la MINUSMA avait entériné entre autres, la mise en place d'un observatoire indépendant et décentralisé des femmes sur la participation politique et au processus de paix .
- Cinquièmement, de mettre en place une plateforme de communication media constituée de femmes, des observatrices et journalistes pour la promotion de la participation des femmes et du monitoring du processus électoral en application de la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015. Les journalistes participants à cette plateforme seront désignés par leurs rédactions respectives et seront des points focaux pour les élections au sein de leurs organes de presse. Ainsi, elles formeront une équipe rédactionnelle responsable de la production du contenu du « Journal des élections » à l'instar d'une synergie des médias sur la prise en compte de l'aspect genre dans le processus électoral avec l'adhésion des Directeurs de Rédaction. Ces activités visent à travailler avec des personnes ressources pour faire la compilation des données de terrain afin d'extraire les informations sur les défis rencontrés par les femmes pendant le processus électoral dans les bureaux de vote pilotes à Bamako et dans les régions. Ces données permettront de mieux définir les

stratégies pour les élections futures afin de corriger les gaps sur la participation effective au processus électoral sous le prisme de la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015.

NB : Le projet étant soumis à la modalité d'exécution directe par le PNUD, tous les processus d'acquisition de biens et services et les paiements seront effectués par les services compétents du PNUD. Toutefois, pour la mise en œuvre des activités liées à la promotion des femmes, le PNUD pourrait signer des Lettres d'Accord (LOA) pour la mise à disposition de ressources à ONU-femmes, ou procéder directement au paiement des services ou prestations, comme cela a été le cas par le passé. En cas de transfert de fonds, les comptes d'ONU-femmes feront l'objet d'un audit à la fin du projet en même temps que ceux du PNUD en vue d'assurer la traçabilité des ressources du projet. Ce sous compte sera assujéti à un audit annuel pour nous assurer de la bonne gestion des ressources mises à disposition. Il aura aussi des missions de spotchecks par un cabinet d'audit.

Activité 2.2.3 Appui à la participation des jeunes dans les réformes et les élections

À la demande de l'opposition et sous la coordination de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), un audit partiel du fichier électoral malien est conduit du 16 au 26 avril 2018. D'après les conclusions de cet audit, le fichier est suffisamment fiable pour la tenue des élections de 2018, malgré les insuffisances liées notamment à la présence de personnes décédées ainsi que la sous-représentation des jeunes majeurs. La plus grande partie des électeurs est constituée de personnes entre 24 et 58 ans, soit 78 % des inscrits. D'après le rapport, les différentes initiatives du gouvernement au fil des ans visant à assurer une meilleure inclusivité, n'ont pas apporté les améliorations souhaitées. Ainsi, le taux d'inscription pour les moins de 24 ans est resté à 27%, alors que pour les 24 ans et plus, il est de 96 %. La sous-représentation des jeunes (18-24 ans) qui constituent seulement 11 % des inscrits est une faiblesse très marquée.

Au sein des partis politiques, l'exclusion persistante des jeunes proviendrait d'une variété de facteurs, y compris : les réseaux « des anciens » ; le manque de ressources financières (la majorité des jeunes n'ayant pas d'argent pour se positionner politiquement); des mécanismes de recrutement et de promotion basés sur l'ancienneté ; le manque de capacités individuelles ; et une confiance en soi et une motivation limitées. S'engager dans un parti politique nécessiterait souvent un engagement à long terme, ce qui est difficile pour un jeune malien qui essaie d'acquérir une éducation et de s'établir sur le marché du travail. Dans certains cas, les jeunes au Mali feraient face à plus d'un type de discrimination à cause de leur genre ou parce qu'ils peuvent appartenir à d'autres groupes marginalisés (soit parce qu'ils sont de sexe féminin, appartiennent à une certaine caste ou seraient en situation de handicap, etc.).

Si des mesures idoines et urgentes ne sont pas prises pour permettre à tous ces jeunes privés de jouir pleinement de leurs droits civiques, non seulement en tant qu'électeurs, mais aussi en tant que candidats, ils choisiront la rue pour exprimer leurs opinions politiques. Comme ce fut le cas avec les manifestations ayant conduit à la chute du président IBK en août 2020. Le projet envisage par conséquent de :

- Apporter un appui technique et financier aux opérations régulières d'enrôlement et de remise des fiches descriptives individuelles sur l'étendue du pays ;
- Encourager les autorités à organiser des opérations d'enrôlement spéciales visant à donner plus de chance aux jeunes de s'enrôler. Apporter une assistance technique et financière à ces opérations ;
- Œuvrer pour une implication plus accrue d'une frange assez représentative des jeunes dans les différents cadres de concertation et de discussion sur l'avenir du Mali car une grande frustration pourrait se développer si les jeunes ne sont pas inclus dans les nouvelles prises de décisions formelles. Cela peut déstabiliser la démocratisation et accélérer les dynamiques de conflit ;
- Contribuer à la conception et à la diffusion des messages de sensibilisation axés sur les jeunes en utilisant des langages et canaux de communication qu'ils maîtrisent le mieux ;
- Pour le long terme, œuvrer avec les mouvements de jeunes existant au Mali en vue de déterminer une stratégie d'identification et de renforcement des capacités de jeunes leaders sur l'étendue du pays susceptibles de servir de modèles et capables d'encourager leurs congénères à s'impliquer davantage dans les processus politiques.

Résultat 2.3: Les capacités des médias sont renforcées pour une couverture professionnelle des différents processus et le dialogue entre les acteurs politiques est promu en vue de la recherche du consensus

Activité 2.3.1 Appui à la Communication Institutionnelle des acteurs clés du processus

La communication institutionnelle et publique a deux composantes : interne et externe. Leurs objectifs et cibles peuvent être différents mais ils sont complémentaires et souvent les mêmes outils peuvent être utilisés, par exemple le site web, les réseaux sociaux.

La communication institutionnelle doit axer ses actions sur a) l'information du public en temps réel avant, pendant et après les opérations électorales ; b) la promotion de l'image de marque et la notoriété de l'institution électorale, tandis que la communication publique s'adresse par le biais d'une campagne de sensibilisation à un public plus large.

De fait les cibles externes sont l'opinion publique, les électeurs, les partis politiques, les institutions nationales et internationales. Les cibles internes sont les différents responsables et agents des organes de gestion des élections (MATD, CENI, DGE, Cour Constitutionnelle) tant au niveau central qu'au niveau local. La communication externe doit atteindre une variété de cibles en accord avec les objectifs de communication et pour cela il est important d'utiliser des moyens qui font partie intégrante du plan stratégique de communication. Ceux-ci sont les relations publiques et les relations presse, par le biais d'un média planning des médias de masse, la communication événementielle sous forme de points de presse et de déjeuners de presse.

Il est important d'associer une stratégie de communication basée sur les réseaux sociaux et les médias de masse avec des outils de communication appropriés afin d'augmenter la visibilité, la transparence des organes de gestion des élections (MATD, CENI, DGE, Cour Constitutionnelle) pour influencer positivement sur leur notoriété. Afin de pouvoir pallier les problèmes récurrents d'attaques externes, il est important de mettre en place des outils d'une communication plus ouverte, qui aidera les organes de gestion des élections (MATD, CENI, DGE, Cour Constitutionnelle) à prévenir les attaques et être proactifs plutôt que réactifs.

La campagne de sensibilisation doit prendre aussi en compte la stratégie de communication élaborée par ces organes de gestion des élections avec l'appui des experts du projet. Afin de toucher plus efficacement leurs cibles, les messages de sensibilisation devront inclure des idées nouvelles tout en restant proches des attentes des populations. Enfin, il est important de diversifier les supports et l'utilisation des langues locales afin d'atteindre toutes les cibles.

Les objectifs de communication qui sont proposés couvrent dans l'immédiat le court terme, mais vont inclure également les moyen et long terme afin d'en maximiser l'impact. Il est capital pour le futur de prendre en compte la campagne de sensibilisation qui doit faire partie intégrante de la stratégie de communication des organes de gestion des élections (MATD, CENI, DGE, Cour Constitutionnelle).

À court et moyen termes, les objectifs de communication de ces organes sont définis de la manière suivante :

- Comblent l'image de marque ;
- Développer la transparence et la crédibilité et créer une notoriété ;
- Améliorer la communication interne ;
- Améliorer et développer la communication à travers les médias et les réseaux sociaux en activant les cadres de collaboration existants.

Activité 2.3.2 Appui aux Médias

Il est évident que le compte rendu exact par les médias du déroulement du processus électoral est essentiel pour la crédibilité du processus. Le projet pourrait ainsi parrainer des sessions de formation des journalistes devant couvrir les élections et les autres processus. Il pourrait également contribuer à la rédaction du code de conduite des médias. Une couverture équitable des activités des partis politiques et des candidats indépendants serait également encouragée.

Les défis à relever dans le cadre de la communication sont les suivants :

- Comment mettre en œuvre et contrôler une politique permanente d'informations et de communication, en vue d'établir, de maintenir et de développer, des relations de confiance avec les médias, spécialement avec le pool des journalistes formés sur le processus électoral ;
- Comment mettre en œuvre et assurer le suivi de la stratégie et des plans de communication électorale ;
- Comment planifier et organiser d'une manière régulière des activités de communication et de sensibilisation multi médiatique en mettant à profit l'ensemble des médias, spécialement le pool des journalistes spécialisés dans le processus électoral ;

Pour y répondre, le projet a retenu les actions suivantes :

- Créer en collaboration avec le MATD une synergie des médias qui sera formé sur le processus électoral ;
- Mettre en place une salle d'information électorale équipée pour les médias pendant toute la durée des différents processus ;
- Assurer la coordination des activités de communication institutionnelle menées par le MATD et les autres OGE ;
- Appuyer techniquement le pool des journalistes formés sur le processus électoral en renforcement d'équipement ;
- Faciliter et renforcer l'accès du pool des journalistes au centre des médias du PNUD ;
- Appuyer techniquement des organes de presse en équipements ;
- Apporter aux organes des médias un appui au management et au coaching in situ ;
- Mettre en pool les agences de presse pour la production d'émissions radio et TV.

Résultat 2.4 L'environnement électoral des élections est apaisé et sécurisé

Activité 2.4.1 Renforcement du dialogue entre les acteurs nationaux

La promotion du dialogue entre les acteurs du processus électoral, et notamment le dialogue politique, comme moyen de prévention des conflits et de consolidation de la paix, sera encouragée. Le projet apportera son appui à la mise en place d'un réseau d'experts nationaux en dialogue. Ces derniers, ainsi que les organisations de la société civile qu'ils représentent, seront formés comme médiateurs et seront encouragés à établir des réseaux locaux qui fonctionneront comme des mécanismes de prévention de la violence. Des rencontres d'information seront régulièrement organisées entre le MATD et les acteurs politiques dans les toutes les régions pays. Par ailleurs, le projet contribuera au bon fonctionnement de tous les cadres de concertation avec les acteurs politiques et les OSC que le MATD entend animer lors des différents processus.

Parmi les actions à mener dans ce domaine, on pourrait citer :

- La formulation d'une stratégie et d'un plan d'appui à la prévention des conflits ;
- L'organisation de sessions de dialogue entre les acteurs et la mise en place de mécanismes de veille et de prévention des conflits ;
- Des sessions de formation en techniques de négociation, de médiation, de prévention et règlement des conflits à l'attention non seulement des organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la prévention des conflits, mais également des autres acteurs : partis politiques, médias, forces de sécurité, confessions religieuses, organisations communautaires, universités et organisations estudiantines, etc. ;
- La conception, la production et la dissémination de matériels et supports d'information et de communication sur la résolution des conflits de manière non-violente ;
- Le déploiement sur le terrain de médiateurs afin de prévenir et de résoudre d'éventuelles tensions survenant au cours du cycle électoral.

La mise en œuvre sur le terrain des activités liées à la prévention, à la gestion et la résolution des conflits liés aux élections pourrait, en cas de besoin, être sous-traitée à des organisations de la société civile qui ont une expérience avérée dans le domaine.

Activité 2.4.2 Appui aux institutions Maliennes pour la mise en place d'un mécanisme de monitoring des violences électorales et coordination des réponses rapides.

En continuité et complémentarité avec l'activité 2.4.1 ci-dessus, le projet appuiera les institutions maliennes pour la mise en place d'un mécanisme de monitoring des violences électorales et coordination des réponses rapides. Ce type d'appui aura les objectifs suivants : 1) renforcer les capacités de collecte d'information sur les cas de violences et incidents susceptibles de créer des tensions autour du processus électoral sur le terrain et leur transmission rapide pour exploitation ; 2) la consolidation d'une base de données formalisée qui catalogue et exploite les données de manière à fournir des analyses et indications sur les zones à risques, actions de prévention et réponses à apporter ; 3) le renforcement du lien entre les acteurs de l'alerte et les acteurs de la réponse opérationnelle pour assurer la mise en œuvre d'actions de prévention et réponse coordonnées et impactantes.

Cet appui sera mis en place autour de trois principes de mise en œuvre :

- Complémentarité des propositions aux initiatives existantes au Mali dans le domaine de l'alerte précoce et la coordination, le projet agira comme un intégrateur et non en duplication ;
- Pérennité des solutions proposées : au-delà des processus au court terme, assurer que les investissements permettent la pérennisation de bonnes pratiques et actions continues pour la collecte, le traitement et la réponse ;
- Appuyer les approches multipartites : Favoriser le partage de l'information et la coordination des actions entre les acteurs gouvernementaux et ceux issus de la société civile ;

L'architecture détaillée du système sera définie au cours d'une mission de suivi mais sera basée sur les recommandations ci-dessous avec l'appui de la Task Force pour l'assistance électorale basée à Bruxelles.

Les actions envisagées dans le cadre de l'activité sont les suivantes :

- Déployer une mission d'expertise pour l'identification des initiatives existantes et le développement de l'architecture précise du système d'alerte précoce. La mission établira une analyse des capacités et des procédures des différentes institutions et établira des propositions de structure pour le partage des informations. En outre, la mission fera des recommandations en termes de procédures et de protocoles, de formation et de configuration du système informatique. La mission d'experts travaillera en étroite collaboration avec tous les homologues nationaux dans cette exécution ;
- Développement d'un ensemble d'indicateurs pour le monitoring, y compris un travail d'harmonisation sur la base des indicateurs existants développés par d'autres institutions dans le pays pour assurer la pertinence des données ;
- Établir des accords de partenariat pour le partage des données entre les institutions et acteurs concernés ;
- Configurer le système informatique du PNUD développé par la Task Force d'Assistance Électorale (TFAS) basée à Bruxelles pour la collecte des rapports et l'analyse des données : ewer.app. La Task Force travaillera avec des équipes d'informaticiens pour adapter les fonctionnalités au contexte du Mali, de manière que les institutions impliquées disposent de capacité pour l'analyse et le traitement des données ;
- Développer et déployer des cours de formation pour les acteurs impliqués et autres institutions partenaires identifiées pour la transmission et le traitement des informations collectées sur la base du système informatique et des procédures déployées ;
- Développer et appuyer la mise en œuvre des protocoles de réponse et l'intégration des premiers répondants opérationnels dans le système.

Activité 2.4.4 Appui à l'atténuation des phénomènes de désinformation

Un défi dans l'organisation des processus de réforme et pendant les élections est le phénomène croissant de désinformation (diffusion délibérée de fausses informations), ou de mal-information (informations réelles, souvent hors contexte, distribuées pour causer du tort). Ce phénomène s'ajoute à la résonance des discours de haines en ligne qui circulent à plus grande échelle et avec une plus grande rapidité que par le passé. L'impact de ce phénomène sur le public est particulièrement préoccupant pour des élections pacifiques et équitables, ainsi que pour l'idée même de la démocratie en tant que droit humain.

Ce que la désinformation cherche, n'est pas nécessairement de convaincre le public de croire que son contenu est vrai, mais d'avoir un impact sur l'établissement du programme (sur ce que les gens pensent être important) et de

brouiller les informations afin d'affaiblir les facteurs de rationalité dans les choix de vote des gens. Dans le contexte du Mali, ce phénomène affecte en priorité les zones urbaines où les téléphones mobiles avec accès internet sont plus présents que dans les zones rurales. Cependant, les liens forts que les communautés urbaines entretiennent avec leurs localités d'origines peut contribuer à la propagation de fausses informations dans des régions difficiles d'accès pour de potentiels démentis.

C'est la raison pour laquelle il est important d'adopter une stratégie pour faire le monitoring de ces phénomènes qui s'intègre aux efforts plus larges d'alerte précoce. En effet la propagation de désinformation s'inscrit comme une source de tension importante. Il s'agit donc de développer une approche proactive d'identification des contenus et de réponses pour limiter l'impact des discours de haines et fausses informations, mais également limiter leur diffusion dans les médias traditionnels ou par les dirigeants politiques.

Les objectifs généraux de la mise en œuvre de cette plate-forme sont les suivants :

- Un outil informatique flexible qui peut être personnalisé et configuré dans divers contextes pour aider les acteurs nationaux à identifier et à atténuer les problèmes liés à la désinformation, en particulier pendant les élections ;
- Un réseau d'acteurs nationaux multi-acteurs équipés et formés pour identifier, analyser et répondre au phénomène de la désinformation ;
- Coordination des acteurs institutionnels, médiatiques, privés et civils pour une réponse visant à atténuer l'impact des phénomènes de désinformation ;
- Documentation, analyse et création de connaissances et plaidoyer sur la désinformation liée aux élections ou les fausses nouvelles.

Les objectifs spécifiques de cette activité sont les suivants :

- La collecte d'informations liées à la désinformation et à la fausse information en ligne ou sur les médias audiovisuels est facilitée par une base de données ;
- Les informations communiquées par le biais de la base de données sont facilitées par des processus et des outils de vérification des faits ;
- La prise de décision et la réponse au phénomène de désinformation sont référencées, contrôlées et analysées ;
- Des connaissances sont créées et un plaidoyer est entrepris sur la désinformation et les fausses nouvelles liées aux élections.

Il est essentiel de souligner que cette activité doit être menée en complémentarité avec les actions de monitoring de médias traditionnels et non le remplacer. Cela pour deux raisons principales : 1) au Mali, les médias traditionnels (radios, TV, journaux) continuent à constituer la première source d'information de la population, ainsi, une couverture médiatique inégale ou incorrectes comporte toujours des risques importants de violence ; 2) il arrive que certains médias traditionnels récupèrent des fausses informations circulant sur les réseaux sociaux et inversement. Ainsi il est clé de s'assurer que les médias ne participent pas à l'escalade de l'influence d'un discours de haine ou d'une fausse information.

L'ensemble des éléments de cette activité devront être liés au mécanisme de surveillance et de réponse aux risques de violence électorale. Ce produit pourra être supporté techniquement par la Task Force Jointe sur l'assistance Électorale de la Commission Européenne et du PNUD.

Les actions suivantes supporteront la mise en œuvre de cette activité :

- Déploiement d'une mission pour consulter les différents acteurs du domaine y compris les acteurs du secteur privé (entreprises de la télécommunication, de l'internet et réseaux sociaux opérant au Mali) pour évaluer 1) les risques liés au déploiement d'un mécanisme de monitoring des réseaux sociaux, et 2) la configuration des réseaux d'information au Mali et les capacités existantes au niveau national (inclut cadre juridique et initiatives de monitoring des médias);
- Conception de l'architecture et des protocoles opérationnels pour la mise en place du mécanisme ;

- Établir les partenariats nécessaires avec le secteur privé (plateformes en ligne) ;
- Personnalisation et déploiement de la plate-forme informatique au Mali ;
- Formation des institutions du mécanisme incluant une formation aux journalistes pour contribuer au mécanisme ;
- Soutien à la phase opérationnelle (dépannage, évaluations, rappels de formation, fonctions supplémentaires) ;
- Former les acteurs des médias à la déontologie et à la couverture des élections ;
- Faire le monitoring des médias sur les informations diffusées dans les médias privés et publics sur le processus électoral et proposer des stratégies de réponse.

Activité 2.4.5 Appui à la gestion du contentieux électoral

Les processus électoraux sont des opérations complexes. Elles produisent inévitablement des conflits. L'établissement et l'application d'un système approprié et efficace de résolution du contentieux sont des composantes incontournables pour des élections crédibles. Les contentieux électoraux peuvent surgir à chaque étape du processus ou du cycle électoral, par exemple à l'inscription des électeurs, à la validation des candidatures, pendant le vote et le dépouillement. La manière dont sont analysés et résolus les contentieux électoraux qui peuvent surgir lors d'un processus électoral a un impact significatif sur la crédibilité d'un processus électoral et la légitimité des organes administrant ce processus.

Au Mali, la Cour Constitutionnelle veille à la régularité de l'élection du Président de la République et des députés et en proclame les résultats définitifs. La Cour procède à la validation des candidatures, et au recensement général des votes. Le contentieux relatif à l'élection du Président de la République et des députés, et du referendum relève de la Cour Constitutionnelle. Dans le souci de transparence et d'objectivité, la Cour Constitutionnelle déploie ses propres mandants dans les différentes communes du pays lors des différentes élections. Le contentieux des listes électorales et le contentieux relatif à l'élection des conseillers territoriaux (communaux, régionaux, des cercles) relève de la compétence des tribunaux administratifs.

Au regard du rôle primordial dévolu à la Cour Constitutionnelle durant le processus électoral au Mali, et compte tenu du fait que ses dernières décisions ont été à l'origine de la grave crise post-électorale que le Mali a connu à la suite des législatives de 2020, la nouvelle Cour bénéficiera d'un programme de renforcement des capacités qui se décline en trois composantes :

- La première composante qui consistera à renforcer les capacités des nouveaux membres de la Cour à résoudre les différends constitutionnels et juridiques, notamment les contentieux pré et post-électoraux. Le deuxième volet consistera à fournir une assistance juridique technique à la Cour à travers la mise à disposition de deux experts internationaux (un ancien juge d'une cour constitutionnelle et un expert électoral) pendant trois mois. Le troisième volet consistera à doter la Cour du matériel et outils nécessaires pour leur bon fonctionnement ;
- La deuxième composante consistera à apporter une assistance technique et financière à la Cour Constitutionnelle en vue de l'organisation d'une série d'ateliers notamment sur la familiarisation des principaux acteurs à la mission de la Cour Constitutionnelle dans son mandat de gestionnaire du contentieux électoral, le recensement et l'appropriation des textes fondamentaux régissant le scrutin, de même que la maîtrise des techniques de rédaction de requête et de mémoire en matière de contentieux électoral ;
- La dernière composante, comprend quant à elle, l'appui technique et financier aux aspects liés à la communication et la publicité pour sensibiliser le public au rôle de la Cour Constitutionnelle. Une telle démarche permettra à la Cour de restaurer auprès des acteurs du processus électoral, une partie de sa crédibilité largement écornée lors des législatives de 2020.

L'Unité de Gestion du Projet et l'expert recruté mettront à leur disposition la documentation nécessaire et encourageront la tenue de sessions de formations spécifiques.

Composante n° 3 : renforcement à moyen et à long termes des capacités des acteurs nationaux, notamment des nouvelles institutions qui seront mises en place en vue de la consolidation de la démocratie et de la gouvernance participative

Résultat 3.1 Les capacités du nouvel organe unique et indépendant en charge des élections sont renforcées en vue de son opérationnalisation

De nombreux acteurs du processus électoral au Mali soutiennent que toute la chaîne d'organisation des élections par les institutions publiques est défailante, depuis la tenue du Recensement Administratif à Vocation d'État Civil (RAVEC) jusqu'aux instances judiciaires chargées des contentieux électoraux.

Pour eux, les organes de gestion des élections sont le plus souvent faiblement professionnalisés et ne disposent pas des capacités suffisantes pour remplir leurs fonctions et asseoir leur indépendance sans influence du pouvoir en place. Confrontés à une forte rotation de leurs membres, ils ne peuvent s'inscrire dans la durée. L'absence de constitution d'une mémoire institutionnelle signifie que tout est à recommencer à chaque élection, notamment la formation du personnel électoral, tout cela au prix de coûts considérables.

L'incertitude relative au cadre juridique et institutionnel en vue de la tenue des élections représente un grand défi. Les acteurs de la scène politique s'accordent sur la nécessité de réviser la loi électorale mais les avis sont partagés sur le sens de cette révision, notamment autour de la question de la mise en place d'un organe unique indépendant et autonome chargé de la gestion de l'ensemble du processus électoral. Cet organe indépendant et autonome est vivement réclamé par les partis politiques et la société civile qui le considèrent comme un élément essentiel du rétablissement de la confiance vis-à-vis du processus électoral. Toutefois le PM lors de la présentation du PAGT au CNT a mis en avant les délais trop courts de la transition pour la mise en place et l'opérationnalisation d'un tel organe. Cette prise de position suscite beaucoup d'interrogations et alimente les suspicions de la classe politique au vu de la dissolution de la CENI le 2 février 2021, parallèlement à la création d'une Cellule d'Appui au Processus Électoral (CAPE) au sein du MATD. Cette Cellule, pour le MATD n'a pas vocation à se substituer à l'organe unique, mais elle constitue un service technique du MATD pour conduire le processus électoral de la transition.

Dès que les acteurs politiques et les autorités de la transition se seront accordés sur l'organe qui organisera les prochains scrutins et ceux prévus pendant la période post-transition, le Projet entend apporter un appui technique et financier en vue de l'opérationnalisation dudit organe.

Résultat 3.2 Les capacités de la nouvelle Assemblée nationale sont renforcées

Le développement des processus démocratiques repose autant sur les élections elles-mêmes que sur la capacité des assemblées élues à remplir leur mandat et à communiquer à ce sujet pour refléter leur engagement envers le contrat social. La transparence, l'inclusivité et la capacité de l'Assemblée nationale aux niveaux des équipes techniques et du secrétariat de l'Assemblée que les nouveaux élus ainsi que le travail des commissions. Ce résultat veut renforcer la confiance des citoyens dans le rôle des élections et, plus largement, dans les systèmes de représentation démocratique.

Les commissions parlementaires sont efficaces pour améliorer la gouvernance en appelant à la responsabilité dans l'exécution des fonctions gouvernementales et en renforçant la participation des citoyens dans les affaires législatives. Les commissions parlementaires sont responsables dans l'engagement des citoyens sur des questions thématiques relatives à la représentation, au contrôle et au mandat législatif du Parlement, et dans la défense de la mise en œuvre au niveau national des recommandations des organes de suivi des traités. Ce projet permettra d'améliorer les connaissances et les compétences des commissions parlementaires et des caucus. Par l'intermédiaire des acteurs non étatiques, le projet engagera les commissions et caucus parlementaires sur l'intégration des femmes et des jeunes dans les politiques et processus publics, la participation des groupes marginalisés afin d'éclairer la planification, la budgétisation et la mise en œuvre tenant compte des questions de genre.

Ce produit pourra être supporté techniquement par la Task Force Jointe sur l'assistance Électorale qui dispose de Mémoires d'accords avec le Parlement Français pour la mise en œuvre d'appui parlementaire.

Activité 3.2.1 Formation des commissions et nouveaux élus aux fonctions du parlement : contrôle, législation, représentation.

L'efficacité et la capacité des parlements à remplir leurs fonctions sont souvent prises en compte dans les jugements qualitatifs sur la vitalité d'une démocratie. Il est en effet essentiel de donner aux organes législatifs les moyens institutionnels de mettre en œuvre les principes définis par leurs cadres juridiques et constitutionnels et de garantir l'accomplissement de leurs missions.

L'approche qui sous-tend cette activité répond aux besoins de formation pour le renforcement des capacités techniques à long-terme des parlementaires. Le soutien proposé par le projet permettra à l'AN de fonctionner comme une institution indépendante et durable, capable de remplir ses fonctions de contrôle de l'action gouvernementale et de représenter les citoyens de manière efficace et cohérente.

Dans les parlements démocratiques bien établis, les commissions parlementaires jouent un rôle important. Les commissions parlementaires sont composées de représentants de chaque parti politique au sein du Parlement, qui discutent et examinent les projets de loi sur un large éventail de sujets prédéfinis. Le projet visera à soutenir les commissions de l'AN grâce à un partenariat avec d'autres organes élus dans d'autres pays sur la fonction des différentes commissions.

Actions impliquées dans cette activité :

- Évaluation des capacités de formation existantes au sein de la l'Assemblée Nationale Malienne,
- Développement et production de formations sur une série de thématiques listées plus bas ;
- Visites et implication d'experts issus d'autres parlements francophones et/ou parlementaires formés pour la conduite des formations
- Formation de formateurs au sein des équipes techniques de l'Assemblée Nationale.

Les formations pourront porter sur les sujets suivants :

- Sauvegarder la mémoire institutionnelle du Parlement. Les députés intronisés doivent se familiariser avec les coutumes et les actes législatifs adoptés qui ont marqué la législature de leur pays au cours des mandats précédents. Cela permet d'assurer un certain degré de stabilité politique, même lorsque la composition politique d'une assemblée législative change ;
- Introduire les députés aux règlements et procédures régissant le parlement. Le comportement légitime des députés, tant dans le cadre d'une institution qu'en dehors du parlement, réduit les possibilités d'abus de pouvoir pendant et après les élections, ce qui augmente la crédibilité du processus électoral. Pour que les députés contribuent au bon fonctionnement du parlement et respectent les normes financières, administratives et éthiques, il faut leur faire connaître rapidement les dispositions pertinentes du règlement intérieur et du code d'éthique du corps législatif ;
- Introduction aux travaux des commissions. Pour pouvoir légiférer et contrôler efficacement, les députés doivent connaître le cadre juridique de la ou des commissions qui leur ont été attribuées et obtenir des informations sur les acteurs locaux et internationaux compétents dans leur domaine. Cela implique de contribuer au développement des capacités des députés et des assistants parlementaires, de créer une base pour la mise en place de discussions et de caucus interpartis au sein du parlement et de renforcer les capacités du secrétariat pendant la période d'initiation ;
- Introduction à l'élaboration des lois : Pour être en mesure de remplir efficacement sa fonction législative, le député doit avoir la capacité de lire et d'examiner les projets de loi et les amendements afin d'interpréter tout changement de politique et d'analyser les nouvelles règles proposées. Le personnel du parlement, en particulier le personnel des commissions, doit être bien formé aux processus de rédaction juridique et de révision des lois.

Activité 3.2.2 Assistance technique à la communication institutionnelle de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale est un élément essentiel de la gouvernance modernes et le projet vise à accroître sa crédibilité en tant qu'organe de gouvernance clé grâce à une transparence accrue et à l'élaboration d'une stratégie

de communication et au déploiement des outils nécessaires à sa mise en œuvre. L'amélioration de la communication institutionnelle de l'AN aura également un impact positif à l'approche des élections afin de démontrer l'engagement en faveur de la transparence du processus de réforme électorale. L'activité aidera plus largement les AN à rendre les informations relatives à leurs travaux accessibles aux citoyens, en vue de mieux faire comprendre au public les fonctions essentielles du Parlement, de renforcer son dialogue avec les médias et d'accroître la crédibilité de son institution et de ses membres.

Actions concernées par cette activité :

- Soutenir le département de communication des AN dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie des AN en matière de relations extérieures ;
- Aider le département de la communication à développer la capacité à entreprendre une surveillance des médias (matériel et logiciels et formation du personnel) et une réponse rapide aux questions relatives aux médias (y compris les médias sociaux) qui touchent les AN ;
- Soutenir la formation et le développement des compétences du personnel concerné des AN en matière d'engagement médiatique.

Activité 3.2.3 : Appui à la mise en œuvre de mécanismes de consultation pour les OSCs et les citoyens

Cette activité se concentrera sur l'amélioration de l'inclusion des débats et du travail en comité des AN. L'inclusivité des organes élus est en effet un élément clé des systèmes démocratiques. L'amélioration de la capacité de l'Assemblée nationale à échanger efficacement et en temps utile avec la population est essentielle pour garantir que les débats soient inclusifs. Elle devrait se traduire par la mise à disposition de moyens permettant aux citoyens d'exprimer leur vision par l'intermédiaire de leurs représentants mais aussi par des plateformes de consultation.

De même, Pour s'assurer que les députés remplissent leur mandat et répondent aux souhaits des électeurs, les programmes peuvent travailler avec les services administratifs chargés de la sensibilisation des citoyens, les plateformes de consultation en ligne ou organiser des tables rondes qui offrent aux citoyens des possibilités de discuter de questions politiques avec leurs représentants. Ils peuvent également soutenir les efforts visant à développer les bureaux de circonscription des députés dans leur district d'origine ;

Le projet soutiendra la mise en place d'une plateforme de consultation des citoyens en ligne qui permettra des interactions entre le Parlement et les citoyens. La plateforme permettra également aux citoyens d'échanger leurs points de vue sur les débats parlementaires en cours grâce à des outils de pétition et de consultation en ligne sur le même site web que le parlement (soutenu dans l'activité 1.3.2). Cette activité sera mise en place pendant la période préélectorale et soutenue pendant la période postélectorale afin de soutenir le travail des membres de l'Assemblée nationale dans l'exécution efficace de leur mandat et de renforcer la participation et l'intérêt des citoyens pour le système électoral à long terme. Ce soutien sera coordonné par le groupe de travail du PNUD sur l'assistance électorale. Cette plate-forme peut être obtenue par l'intermédiaire du groupe de travail du PNUD sur l'assistance électorale.

Actions concernées par cette activité :

- Évaluation des besoins spécifiques de l'Assemblée nationale et mise en place de l'architecture du site web ;
- Développement de fonctionnalités de consultation et de composantes d'accès ;
- Soutien à l'AN pour le déploiement de la plate-forme et la conduite de campagnes d'information.

Résultat 3.3 Des activités post-scrutins permettent la pérennisation des acquis

La période qui suit immédiatement les élections est le moment d'évaluer le processus électoral autour de grandes thématiques en impliquant toutes les parties prenantes. C'est le moment où les plans doivent être comparés aux réalités opérationnelles et où les points de vue des responsables électoraux qui ont effectivement mis en œuvre l'élection sont entendus.

Comme cela signifie généralement qu'une autre élection est lointaine, la période postélectorale est aussi généralement la période la plus fructueuse pour la mise à jour du cadre juridique et procédural. Toutefois, il convient de souligner qu'il doit toujours s'agir d'un processus inclusif qui prend en compte les points de vue et les préoccupations d'un large éventail de parties prenantes.

Les activités post-scrutins permettront aux acteurs du processus électoral d'assurer la conservation des acquis matériels et informationnels qui faciliteront la suite du cycle électoral, dans le contexte d'un OGE unique et permanent.

Ce volet permettra d'assurer le ramassage, l'inventaire et l'entreposage de l'ensemble du matériel électoral recyclable dans les prochaines consultations électorales ; ce qui réduira en conséquence les budgets électoraux.

Activité 3.3.1 : Conférence post-suivi sur les leçons apprises et présentation de rapports

Peu après l'annonce des résultats finaux, le projet aidera les institutions maliennes à organiser et à accueillir une conférence à grande échelle sur les leçons apprises, à laquelle participeront des observateurs, des OSC, des candidats, des partis, des médias et notamment des représentants des autorités électorales de tous les niveaux et régions du pays. Compte tenu de la taille et de la diversité du pays, une série de réunions et d'ateliers préalables à la Conférence seront organisés au niveau régional pour préparer l'événement. En préparation de la conférence, le projet compilera toutes les recommandations des rapports d'observation nationaux et internationaux, et aidera les acteurs maliens à déterminer les priorités de la réforme.

Activité 3.3.2 : Évaluation et enseignements tirés sur l'égalité des sexes et l'inclusion

Il sera essentiel de recueillir des informations sur la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables afin d'identifier les activités de suivi pour soutenir l'inclusion et assurer une participation accrue de ces groupes pendant les prochaines élections. ONU FEMMES apportera son expertise au processus d'évaluation.

Activité 3.3.3 : Formation post-scrutin et renforcement des capacités

Compte tenu des résultats de la conférence post-scrutin sur les leçons apprises et la mise à jour du plan stratégique, le projet discutera avec les acteurs du processus électoral des domaines prioritaires pour le renforcement des capacités à long terme des fonctionnaires électoraux permanents. L'objectif sera d'établir un cadre de fonctionnaires électoraux professionnels, impartiaux et compétents dans tout le pays. Les formations, qui seront organisées pendant toute la durée du projet, auront lieu dans toutes les régions et réuniront les responsables électoraux de tout le pays. Par conséquent, l'objectif ne sera pas seulement la formation, mais aussi de soutenir les relations professionnelles entre les fonctionnaires électoraux.

4. RESULTATS ESCOMPTEES

Il est attendu du projet les résultats suivants :

- Les institutions contribuant au renforcement de la démocratie et à la promotion de la paix (les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias) sont mieux outillées et jouent de façon adéquate leurs rôles pour que les scrutins se déroulent de façon citoyenne, inclusive et paisible ;
- Toutes les réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives envisagées sont mises en œuvre de manière consensuelle et le Mali se dote d'une nouvelle Constitution, d'une nouvelle loi électorale et d'un nouveau découpage administratif et électoral ;
- Le Mali se dote de nouvelles institutions constitutionnelles démocratiquement élues à l'issue des différents scrutins programmés au cours des 18 mois de la transition ;
- Les dispositions de la Loi 052 de 2015 qui prévoient la représentation d'au moins 30% d'hommes ou de femmes dans les fonctions électives et nominatives sont respectées.

4.1. BENEFICIAIRES CIBLES ET ZONES D'INTERVENTION

Les organes de Gestion des Élections (OGE) et les autres acteurs du processus électoral bénéficieront du renforcement de leurs capacités tandis que la population malienne en général sera le bénéficiaire final du projet dans le sens où elle aura la possibilité de décider sur le nouveau cadre juridique et institutionnel dont le Mali veut se doter et choisir librement et de façon informée ses représentants, aussi bien sur le plan national que sur le plan local. La zone d'intervention du projet couvre toute l'étendue du territoire de la République du Mali.

4.2. PRODUITS DU PROJET

Conformément aux axes stratégiques identifiés, les activités du projet vont générer les produits suivants :

- Les capacités institutionnelles, techniques et professionnelles des OGE (MATD, DGE, CENI) et de la Cour Constitutionnelle sont renforcées en matière de gestion du processus électoral ;
- La société civile, en particulier les femmes et les jeunes, contribuent à la lutte contre les discours de haine (stigmatisation de certaines communautés), à la prévention contre les violences et participent au monitoring des votes durant le scrutin pour le bon déroulement des élections ;
- Les dispositions de la Loi 052 de 2015 qui prévoient la représentation d'au moins 30% d'hommes ou de femmes dans les fonctions électives et nominatives sont respectées ;
- Un plan stratégique est mis en œuvre pour protéger tous les acteurs des différents processus contre le COVID-19 ;
- Les nouvelles institutions nationales créées ou issues des différents processus de réforme, notamment la nouvelle OGE et l'Assemblée nationale ont acquis des compétences et se sont professionnalisées en vue d'une autonomisation après la période couverte par le cycle électoral ;
- La délimitation des nouvelles circonscriptions électorales est finalisée, actée et la liste électorale pour ces circonscriptions est disponible et sert à la tenue des élections planifiées au cours de la transition ;
- Le nouveau cadre juridique régissant les élections est adopté, vulgarisé et accepté par la société et les acteurs politiques ;
- Les partis politiques sont mieux outillés pour participer au processus électoral ;
- Les capacités des médias publics et privés sont renforcées en vue d'une couverture professionnelle et impartiale du processus électoral ;
- La communication institutionnelle des OGE est opérationnelle et efficiente ;
- Le dialogue entre les acteurs du processus électoral est effectif et favorise la prévention des conflits et la consolidation de la paix ;
- Les différents scrutins et processus prévus sont organisés et conduits de manière efficace et efficiente.

4.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Une série d'indicateurs permettra de mesurer les performances du projet. Il s'agit de :

- Nombre de scrutins tenus conformément au calendrier électoral ;
- Nombre et nature des documents (planification, stratégies, guides et manuels de formations) produits ;
- Nombre et nature de matériels et équipements acquis au profit des institutions de gestion des élections et mis à leur disposition ;
- Nombres d'ateliers/séminaires organisés pour le renforcement des capacités des acteurs nationaux ;
- Répartition des bénéficiaires des formations et sensibilisations par genre, par région (territoire) et par thématique suivant les différentes étapes du processus ;
- Nombre d'organes de presse et d'organisations de la société civile impliqués dans le processus ;
- Étapes d'implication des organes de presse et des organisations de la société civile ;
- Délais de traitement des recours ;
- Taux de participation aux élections (pour chaque scrutin) ;
- Volume des ressources mobilisées par rapport au budget prévisionnel global ;
- Structure du basket fund par bailleurs (part de chaque bailleur) ;
- Nombre d'experts mis à disposition des instances nationales ;
- Mécanismes mis en place pour la conservation des matériels et équipements après les élections.

5. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE GESTION

Le projet sera financé par les ressources propres du PNUD, de la MINUSMA et de ONU-femmes ainsi que par celles des autres partenaires internationaux qui souhaiteraient participer à sa mise en œuvre, selon des modalités à définir de façon concertée.

Le mécanisme de financement dit du fonds commun ou « Basket Fund », qui consiste en la mise ensemble des contributions financières des partenaires, avec l'avantage de garantir une meilleure coordination des financements tout en réduisant les risques de duplication, sera mis en place en vue de recueillir et de gérer en pool les contributions des partenaires extérieurs.

5.1. MECANISMES DE FINANCEMENT : « BASK FUND » OU FONDS COMMUN

Les Partenaires techniques, y compris l'Union Européenne, ont retenu le PNUD pour gérer un Fonds Commun mis en place pour appuyer le processus électoral (ci-après le « Panier commun ») en reconnaissance du mandat donné au PNUD par la Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 46/137 du 17 décembre 1991 pour coordonner l'assistance électoral des acteurs nationaux et internationaux.

Dans ce cadre, les Partenaires au Développement contribuant au panier commun vont conclure des accords séparés de partage des coûts (ou, dans le cas spécifique de l'Union Européenne, une convention de contribution) avec le PNUD.

Les Partenaires au développement acceptent le principe d'un panier multi bailleurs où les fonds ne ciblent pas de lignes budgétaires spécifiques. En effet, les rapports financiers et techniques porteront sur le Panier commun dans son ensemble et non sur les contributions de chacun.

Les différentes contributions des partenaires pourront être mobilisées sous deux modalités : la modalité du fonds fiduciaire (ou *Trust Fund*) et la modalité de partage des coûts (*Cost Sharing*). Chaque partenaire souhaitant participer au financement commun des élections peut choisir de contribuer sous l'une ou l'autre modalité, conformément à ses procédures et règles.

5.2. MODALITES DE FONS FUDICIAIRE « TRUST FUND »

Un fonds fiduciaire ou fonds d'affectation spéciale est un mécanisme créé pour recevoir les contributions d'un ou de plusieurs donateurs gouvernementaux ou non-gouvernementaux, y compris les compagnies privées et les individus, pour appuyer un thème, un projet, un pays ou une région spécifique. La création d'un fonds d'affectation spéciale doit être conforme aux objectifs du PNUD et compatible avec le cadre de coopération nationale.

Les fonds d'affectation spéciale sont identifiés et comptabilisés séparément dans les états financiers du PNUD. Les politiques et les procédures standards du PNUD s'appliquent pour la formulation, l'estimation et la mise en œuvre des activités en vertu du fonds d'affectation spéciale. Les règles et règlements financiers du PNUD s'appliquent à tous les aspects de la gestion, de l'établissement des rapports, de la gestion financière et de la compatibilité du fonds d'affectation spéciale.

L'accord de fonds d'affectation spéciale est l'instrument juridique requis pour tous les fonds d'affectation spéciale du PNUD. Il détermine les modalités en vertu desquelles le donateur verse des fonds au PNUD et le but spécifique pour lequel les fonds doivent être utilisés.

L'accord détaille également les dispositions financières et administratives pour la gestion de la contribution, détermine les types d'activités pour lesquels elle sera utilisée et désigne le directeur du fonds d'affectation spéciale. Les détails de l'accord sont présentés dans les termes du mandat, qui font partie de l'accord.

Les contributions aux fonds d'affectation spéciale sont effectuées conformément à l'échéancier de paiement établi dans l'accord selon le principe que les fonds doivent être versés sur le compte du fonds d'affectation spéciale avant que les activités concernées ne soient mises en œuvre. Les modifications aux échéanciers de paiement ne peuvent être effectuées qu'avant les dates d'échéance de paiement et d'un commun accord entre les deux parties.

Les ressources des fonds d'affectation spéciale sont comptabilisées séparément par le PNUD. Le coût supplémentaire de l'administration d'un fonds d'affectation spéciale, appelé coût administratif du PNUD, est récupéré par le PNUD en imputant directement la somme sur la contribution au fonds d'affectation spéciale. Cependant, cette somme n'est pas incluse dans le budget du programme ou projet du fonds d'affectation spéciale. La somme à imputer est définie comme un pourcentage de la contribution et elle est précisée dans les termes de mandat du fonds d'affectation spéciale ou bien elle est négociée en cas d'accords entre les donateurs.

5.3. MODALITES DE PARTAGE DES COÛTS « COST SHARING »

La participation aux coûts d'un tiers (« *Third Party Cost Sharing* ») est la modalité par laquelle les gouvernements donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales (IFI) et les organismes privés contribuent aux fonds des programmes et projets individuels parrainés par le PNUD. À cet effet, l'accord type de participation aux coûts, signé entre le donateur et le PNUD, constitue l'accord juridique entre les deux parties. Cet accord précise la contribution du donateur ainsi que l'échéancier de paiement. Le PNUD doit s'assurer que les paiements sont reçus avant la mise en œuvre des activités planifiées. La modalité de partage des coûts permet une plus grande flexibilité dans l'utilisation des ressources pendant l'exécution du projet.

La participation aux coûts fait ainsi partie des autres ressources du PNUD et est entièrement intégrée dans le budget du PNUD et enregistrée en tant que partie du document de programme et des budgets de projet. Une contribution au titre de la participation aux coûts ne peut pas être allouée à une ligne de budget spécifique, à des apports spécifiques ou à un élément spécifique. La contribution s'applique à l'ensemble du budget du programme ou projet.

La contribution au titre de participation aux coûts doit inclure une part calculée au prorata de tous les frais de Service d'Appui Opérationnel payables, ainsi que des remboursements des frais engagés par le PNUD. Le solde non dépensé de la portion de participation aux coûts du budget du programme ou projet du PNUD est reporté à l'année suivante. L'utilisation des contributions non dépensées en raison de changements dans l'application du programme ou du projet est négociée avec le donateur. Si les activités sont annulées, les fonds inutilisés peuvent soit être remboursés, soit réaffectés après consultation avec le donateur et le pays du programme.

Une participation aux coûts des frais de gestion (7%) sera prélevée sur les contributions reçues au niveau du Basket Fund, conformément à la décision du Conseil d'administration du PNUD en sa session annuelle de juin 2007. Une partie de ce montant sera retenue dès réception de la contribution.

Quelle que soit la modalité choisie, le PNUD informera régulièrement les donateurs de l'utilisation de leurs contributions. Les rapports remis aux donateurs doivent décrire :

- a. La progression des activités du programme/projet, les activités planifiées et les problèmes rencontrés ;
- b. La situation financière, y compris les revenus et les dépenses actuelles et futures.

Les échéanciers des rapports doivent être clairement déterminés aussi bien dans l'accord de fonds d'affectation spéciale que dans l'accord de partage de coûts.

5.4. MECANISMES DE COORDINATION DE L'ASSISTANCE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Pour assurer une meilleure coordination et une supervision appropriée de l'appui de la communauté internationale au cycle électoral au Mali, il est prévu deux mécanismes de coordination : le comité de pilotage et le comité technique.

5.4.1 LE COMITE DE PILOTAGE

Servant de cadre à la définition des grandes orientations du projet, le Comité de Pilotage assure la coordination des partenaires extérieurs engagés en appui au cycle électoral à travers le *Basket Fund* géré par le PNUD. Il inclut, en qualité de membres :

- Le Gouvernement, au niveau ministériel (Finances, Sécurité, Défense, MPFEF) ;
- Le MATD ;
- La DGE ;
- La CENI ;
- La Cour Constitutionnelle ;
- La CEDEAO ;
- L'UA ;
- Le PNUD ;
- La MINUSMA ;
- ONU-Femmes ;
- L'ensemble des partenaires extérieurs contribuant au financement du Panier commun.

Les représentants des autres partenaires extérieurs intervenant sur le plan bilatéral et multilatéral peuvent être invités en qualité d'observateurs.

Sous la co-présidence du MATD et du PNUD, le Comité de Pilotage adopte le plan d'activités détaillé et se réunit une fois tous les deux mois en vue de faire le point sur l'état d'avancement des activités. En cas de besoin, des réunions ad hoc du Comité de Pilotage peuvent être tenues. La première réunion du comité de pilotage pourra être tenue au démarrage des activités du projet, pour approuver son programme de travail. Les travaux du Comité de Pilotage sont facilités par le Représentant Résident du PNUD, en étroite collaboration avec le MATD.

Le Secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Son coordonnateur, le CTP, rend compte des activités du Projet et informe les participants sur l'utilisation des ressources. Il fait également le point sur l'état d'avancement des activités et les contraintes susceptibles d'en compromettre le bon déroulement. Le Comité de Pilotage délibère et statue de manière consensuelle (voir TDR du Comité de Pilotage en annexe).

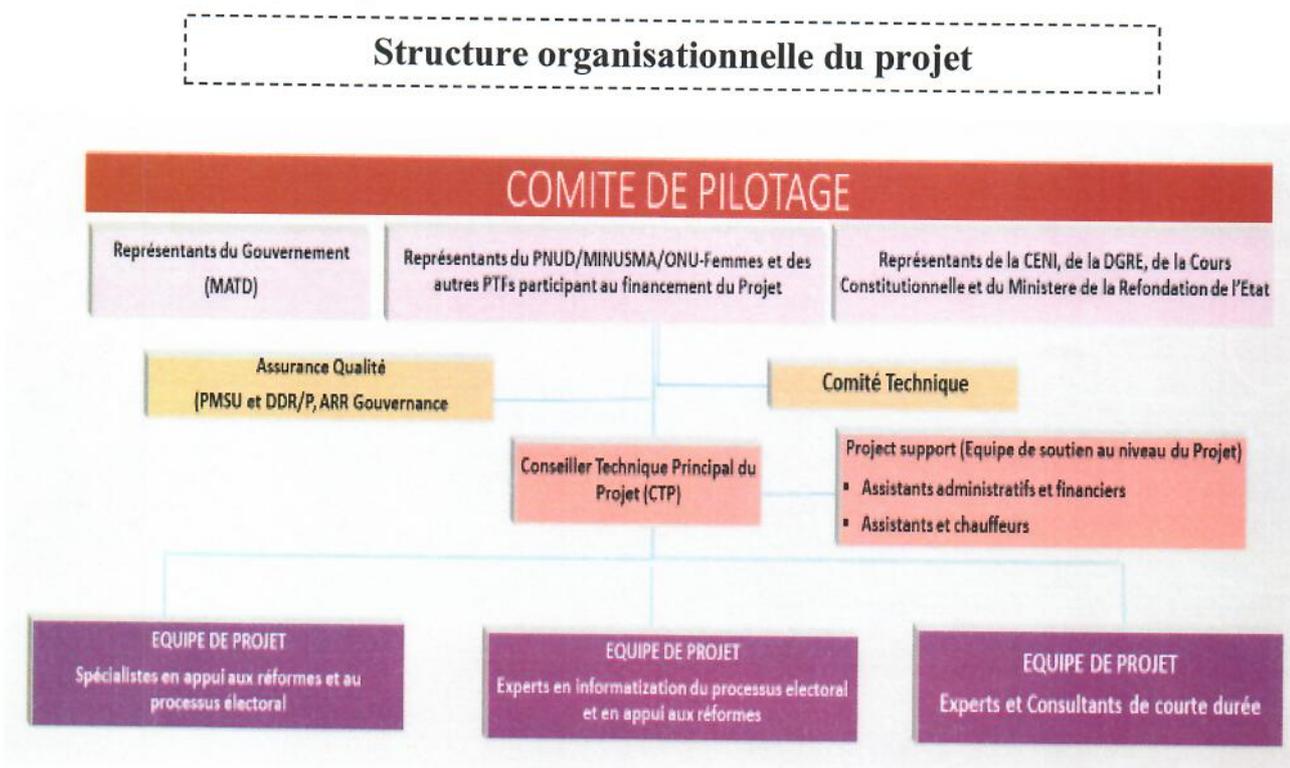
5.4.2 LE COMITE TECHNIQUE OU CELLULE TECHNIQUE D'APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL

En qualité de sous-structure technique et opérationnelle du Comité de Pilotage, le Comité Technique supervise le suivi quotidien des activités du cycle électoral. Il est composé :

- Des représentants / points focaux Élections des partenaires extérieurs membres du Comité de Pilotage ;
- Des représentants des OGE et des ministères impliqués dans le processus ;
- Des experts et consultants électoraux nationaux et internationaux ;
- Des représentants des ONG internationales et autres organisations intergouvernementales sous régionales (CEDEAO), régionales (Union Africaine, Union Européenne, etc.) ou internationales participant à l'accompagnement du processus électoral.

Sous la coordination Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, le Comité Technique se réunit une fois par semaine pour soutenir les activités et suivre l'avancement du processus électoral. Il assiste le MATD et les autres OGE dans l'élaboration du plan opérationnel détaillé des activités, analyse les problèmes techniques éventuels et formule des avis techniques et des recommandations au Comité de Pilotage.

Figure 1: Comité de pilotage



5.4.3 RÔLE DES PARTENAIRES DU PROJET

La mise en œuvre du présent projet fera intervenir les partenaires suivants :

- **Le Gouvernement** : Il assure le leadership institutionnel et devra s'assurer que les apports et facilités des autres structures nationales (notamment la sécurité, les propositions de lois, etc.) sont libérés dans les délais requis afin de ne pas retarder les différentes opérations électorales. Il doit également assurer, sous forme de dotations, les frais de fonctionnement de la structure tripartite de la gestion du processus électoral – MATD, DGE et CENI (bureaux, équipements, salaires du personnel, etc.) ainsi qu'une partie substantielle des coûts liés aux opérations électorales. Il a aussi un rôle essentiel dans la consolidation d'un environnement politique et sécuritaire et une communication publique qui rassure tous les acteurs politiques notamment ceux de l'Opposition et de la société civile ;
- **Le Ministère chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)** : chargé de la préparation technique et matérielle de l'ensemble des opérations référendaires et électorales, l'élaboration des procédures et la proclamation des résultats provisoires des élections et des opérations référendaires ;
- **La Commission Électorale Nationale et Indépendante (CENI)** : structure chargée de la supervision et du suivi des opérations référendaires, de l'élection du Président de la République, des députés et des conseillers des collectivités territoriales ;
- **La Délégation Générale aux Élections (DGE)** : chargée de l'élaboration et la gestion du fichier électoral et la gestion du financement public des partis politiques ;
- **Le PNUD** : Le PNUD est chargé de mettre en place et de superviser l'UGP qui collaborera étroitement avec le MAT, la DGE, la CENI et les organisations bénéficiaires qui sont responsables chacune en ce qui la concerne de la programmation et de la réalisation des activités à financer. Le personnel de l'UGP sera recruté selon les procédures du PNUD à travers un processus de sélection compétitif. En outre, le PNUD assurera la coordination technique et financière de la communauté internationale, la mobilisation et la gestion des ressources, rendra compte de l'utilisation du fonds commun. Le PNUD coprésidera avec le MAT le Comité de Pilotage du Projet et fournira des conseils et avis techniques au MATD, à la CENI et à la

DGE. L'analyse permanente des risques et du contexte politique sera également prise en compte par le PNUD dans le cadre du PACE Mali ;

- **Les PTF** : Tenant compte des financements apportés par le gouvernement, ils contribuent au financement du processus électoral à travers le Projet ou bilatéralement (avec une coordination au sein du CT), fournissent des expertises en cas de besoin, participent à l'élaboration du plan d'activités opérationnel, approuvent le plan détaillé des activités au sein du CP et les plans de décaissement. Ils mènent un plaidoyer politique sur certaines questions, en cas de besoin. Ils financent les activités, expertises et mécanismes de gestion du programme du Projet ;

Afin de parvenir à une bonne synergie entre les interventions des différents partenaires, il est prévu dans le cadre de ce projet, que le PNUD sous le leadership du Représentant Résident, la MINUSMA et ONU-Femmes assurent ensemble la coordination de l'ensemble des activités d'assistance électoral. Une distinction est à établir entre celles qui seront mises en œuvre par l'Unité de Gestion et celles mises en œuvre par d'autres partenaires (organismes de formation et OSC) pour lesquelles le PNUD procédera à la signature d'accords spécifiques pour leur mise en œuvre.

6. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Le projet sera exécuté par le Bureau du PNUD au Mali (modalité DIM), qui en assurera la supervision et l'assurance qualité sous la direction du Représentant Résident avec l'appui de la division des Programmes (coordonnée par le Représentant Résident Adjoint/Programme) et la division des Opérations (coordonnée par le Représentant Résident Adjoint/Opérations). La gestion quotidienne des activités substantives et la coordination du travail des autres experts/spécialistes rattachés au projet sera assurée par un Conseiller Technique Principal, qui rendra compte périodiquement au PNUD.

6.1. L'UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

Pour mettre en œuvre le projet d'appui au cycle électoral au Mali, le PNUD recrutera et mettra donc à la disposition du MATD et des autres OGE une équipe d'experts dans les secteurs clés des élections. Ces spécialistes, ayant une expérience préalable de l'organisation réussie d'élections dans d'autres pays, pourront ainsi faire des suggestions et des recommandations techniques à la CENI-T dans le processus de planification et d'organisation des différentes échéances électorales.

L'équipe d'appui technique et de gestion du projet sera constituée des personnes / profils suivants :

- Un(e) expert(e) en administration et gestion de projets d'assistance électoral, en qualité de Conseiller Technique Principal (CTP) du projet (P5) ;
- Un(e) spécialiste en rapportage, communication institutionnelle, éducation civique, sensibilisation et genre (P3) ;
- Un(e) expert(e) en formation, prévention des conflits, renforcement du dialogue et logistique (P3) ;
- Un(e) expert(e) international en administration et finances (P3) ;
- Un(e) expert(e) en informatique et gestion de base de données électorales (consultant) ;
- Un(e) juriste, expert(e) et en réformes électorales (consultant) ;
- Un(e) expert(e) national en administration et finances (NOA) ;
- Deux assistant(es) administratif(ves) ;
- Deux chauffeurs.

Chaque fois que le besoin se fera sentir, il sera fait appel de façon ponctuelle à du personnel spécialisé (experts) pour apporter un appui dans des domaines spécifiques liés aux élections : logistique, prévention et gestion des conflits, genre et élections, contentieux électoral, observation électorale, médias, etc.

Pour assurer une meilleure intégration opérationnelle avec la structure à laquelle ces spécialistes en élections vont apporter leur expertise, ils seront opérationnellement rattachés au MATD et aux autres OGE selon leur spécialisation : informatique, communication, formation et éducation civique, prévention des conflits et opérations électorales.

Le rattachement des experts internationaux aux OGE a un caractère exclusivement opérationnel et n'a donc aucune incidence sur la gestion du projet lui-même, qui sera directement exécuté par le PNUD. En effet, tout en travaillant en étroite collaboration avec les équipes techniques des OGE, et quelle que soit leur localisation géographique par ailleurs, il reste entendu que les spécialistes en élections du projet demeurent du personnel des Nations Unies et de ce fait ne prennent leurs instructions que des Nations Unies. Cependant, leur intégration opérationnelle aura pour principaux avantages de faciliter l'accès en temps réel par les OGE à leur expertise, de permettre aux experts d'être mieux impliqués dans la planification des opérations électorales et de contribuer ainsi au renforcement des capacités techniques de leurs collègues nationaux.

Le coût de ce personnel ainsi que les frais de fonctionnement de l'UGP font partie intégrante de l'appui aux élections. La contribution du PNUD au financement du processus électoral au Mali supportera une partie de ces coûts.

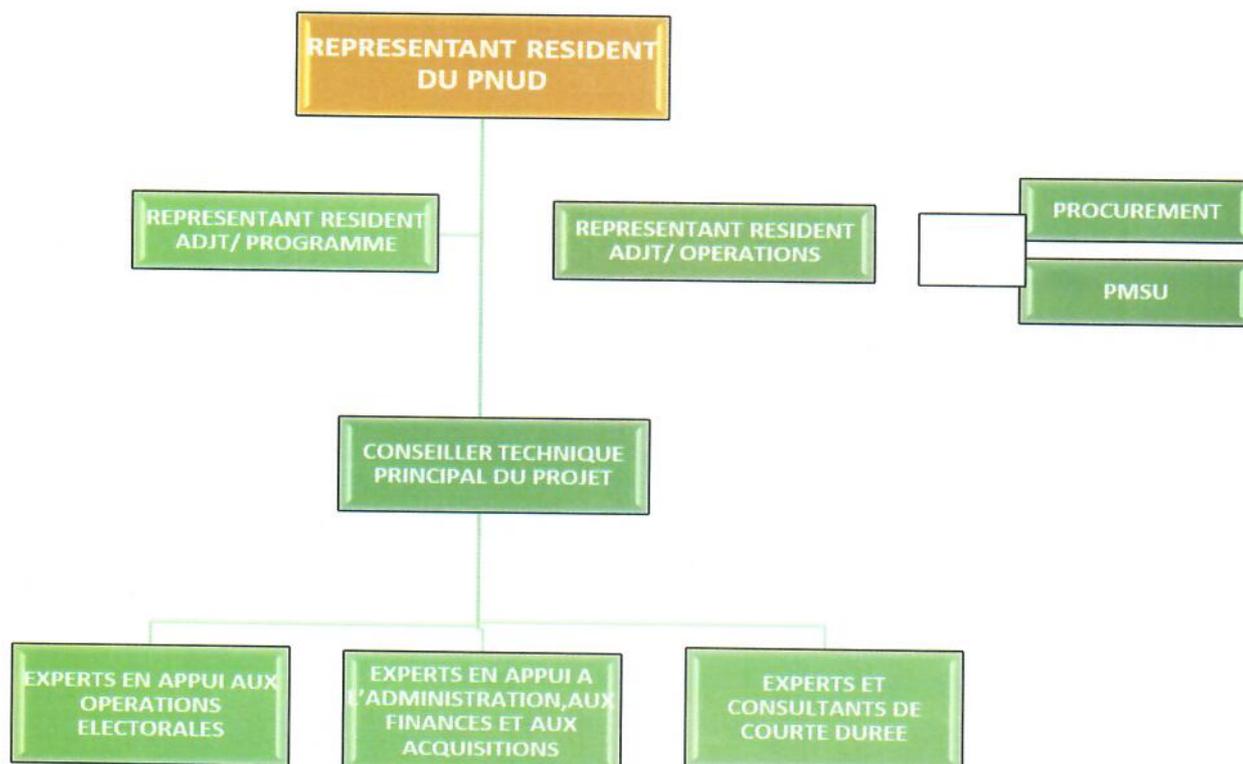
6.2. PROCEDURES DE RECRUTEMENT ET D'ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES

Le recrutement du personnel du projet ainsi que l'acquisition des biens et services se feront selon les règles et procédures habituellement suivies par le PNUD, lesquelles sont par ailleurs conformes aux principes généraux du Système des Nations Unies en matière de transparence, de compétitivité et d'équité et répondent aux normes généralement admises.

Il est à préciser que, compte tenu de la complexité et de la sensibilité du projet, et afin de s'assurer à la fois de la nature, la qualité, les quantités requises pour les scrutins et les autres opérations électorales, le PNUD pourra faire appel, pour avis et conseils, aux techniciens du MATD et des autres OGE au niveau des différents comités de préparation, d'analyse, d'évaluation des offres, de validation et de sélection des fournisseurs et prestataires de biens et services, dans le strict respect des procédures du PNUD. Le Comité Technique sera régulièrement informé sur les offres publiées et les résultats de l'analyse.

Il sera fait, selon les besoins, recours à des agents de réalisation pour l'exécution d'activités spécifiques (sous-traitance des activités). À cet effet, des termes de référence seront élaborés pour déterminer les activités à réaliser, les résultats attendus ainsi que la nature et la durée des services requis. Le plan d'achats élaboré prendra en considération les délais minimums nécessaires pour les procédures de passation de marché telles que définies par les procédures du PNUD.

Figure 2: Organigramme du Projet



6.3. RAPPORTS NARRATIFS ET FINANCIERS

L'équipe de gestion du projet produira conformément aux procédures du PNUD ainsi qu'aux dispositions de l'Accord portant établissement d'un fonds fiduciaire et des accords de partage des coûts, des rapports périodiques narratifs et financiers (y compris un plan de dépenses détaillé), en plus du rapport final consolidé attendu à la fin du projet. Les rapports seront présentés aux partenaires contribuant au fonds commun.

6.4. SUIVI ET EVALUATION

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier à travers les réunions hebdomadaires de l'UGP et du Comité Technique. Le suivi du fonctionnement et la collecte des données relatives aux indicateurs de suivi seront assurés à travers des réunions périodiques et des missions de supervision des activités réalisées. Tous les deux mois, lors des réunions régulières du Comité de Pilotage, le MATD et le PNUD présenteront des rapports écrits d'avancement des activités et des rapports financiers aux membres du comité en vue de leur adoption.

Des missions de suivi et d'appui de la Division de l'assistance électorale des Nations Unies, du PNUD et/ou des structures partenaires, pourraient également être envisagées pour assurer un meilleur encadrement de la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions courantes en tant qu'entité du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations unies, la Division de l'assistance électorale peut à tout moment dépêcher une mission sur le terrain pour examiner l'état d'avancement du projet et évaluer la situation politique, notamment les risques de violences, et/ou proposer un appui au Représentant Résident.

GTP

À la fin du projet, un rapport final d'exécution, axé sur les résultats, sera élaboré par l'unité de gestion du projet. Conformément aux dispositions de la Note d'orientation sur l'assistance électorale, ce rapport final sera présenté par le Représentant Résident à la Division de l'assistance électorale, au Bureau des politiques de développement du PNUD, au Bureau régional et au Centre régional du PNUD, dans un délai de 3 mois après l'achèvement du projet. Il sera également partagé avec les partenaires ayant contribué au financement et à la mise en œuvre du projet.

Le Projet, avec l'appui de BDP et de EAD le cas échéant, fera l'objet d'une évaluation technique et d'un audit en fin de projet, conformément aux normes d'évaluation et d'audit du PNUD. Cette évaluation aura pour objet de déterminer dans quelle mesure les indicateurs préalablement identifiés auront été remplis.

7. COMMUNICATION ET VISIBILITE

Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des partenaires extérieurs contribuant au *Basket Fund*, à chaque phase du projet. Des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer la perception adéquate et la visibilité du rôle et des efforts de chaque partenaire dans la mise en œuvre du *Basket Fund*.

Les actions de visibilité qui seront planifiées et mises en œuvre viseront trois groupes clés : la communauté des bailleurs, les décideurs et les bénéficiaires. Elles pourront être spécifiées ultérieurement dans des accords de partage de coûts. Dans cette logique, les coûts liés aux actions de visibilité sont considérés comme éligibles au budget du projet.

L'Unité de Gestion, sous l'égide du Comité de Pilotage, maintiendra des contacts réguliers avec la communauté des bailleurs intéressés par les processus électoraux au Mali. L'Unité de Gestion du Projet en tant que Secrétariat du Comité de Pilotage a la responsabilité de faire circuler toutes les informations pertinentes sur le Panier commun aux PTFs et aux autres parties prenantes intéressées sous l'autorité du Représentant Résident du PNUD. L'Unité de Gestion du Projet rédigera le Procès-Verbal des réunions du Comité de Pilotage et le communiquera aux Parties signataires et aux PTFs dans les trois jours suivant la réunion.

Des rapports périodiques et d'autres documents seront communiqués aux parties signataires et aux PTFs. L'Unité de Gestion du Projet devra concevoir, développer et actualiser des archives électroniques des documents et informations sur les processus électoraux disponibles pour toutes les parties prenantes au processus.

8. ANALYSE ET MESURES DE GESTION DES RISQUES

L'objectif à terme du présent projet étant l'accompagnement des autorités de la transition pour la conduite des réformes constitutionnelles et institutionnelles ainsi que l'organisation d'un referendum et des élections générales, des risques aussi bien politiques, financiers que techniques sont à prendre en compte :

- Sur le plan politique, le risque majeur est donc le non-respect des dispositions de l'Accord pour la paix et de la Feuille de Route, avec pour corollaire la non-adhésion de tous les acteurs, notamment les partis politiques de l'opposition, les mouvements signataires et les syndicats professionnels au processus électoral. Des revendications maximalistes de la classe politique et desdits syndicats pourraient également entraîner des tensions préjudiciables à la sérénité des différents processus panifiés par la transition. La non-adhésion des mouvements signataires pourrait aussi compromettre la tenue des élections dans les régions du nord et du centre étant entendu qu'en 2018 et 2020, la sécurisation du processus et le déploiement du matériel électoral dans certaines parties de ces zones ont été assurés avec le concours de ces mouvements ;

Le renforcement des mécanismes de dialogue existants et la tenue de consultations régulières avec les acteurs-clés pour discuter et échanger sur lesdits processus pourraient contribuer à résoudre d'éventuelles incompréhensions, à renforcer la transparence et la confiance des populations et des acteurs sur les entités chargées de la conduite de ces processus. En effet, permettre à toutes les parties de communiquer plus régulièrement dans un cadre formel pour se mettre au même niveau d'information et rechercher le

consensus, est susceptible d'éviter des malentendus qui pourraient créer des situations de méfiance réciproque et de blocage. En cas de dégradation significative de la situation politique, il pourrait y avoir une discontinuité dans les prises de décision qui mettraient les élections, les autres processus et la transition en général en péril ;

- En ce qui concerne la disponibilité des fonds, les différents processus planifiés par le gouvernement de transition, notamment pas moins de cinq élections en 18 mois, requièrent la mobilisation d'importantes ressources financières. Il est plus qu'évident que le Gouvernement malien ne pourra pas, à lui tout seul, faire face à toutes les dépenses. Par conséquent, la non-adhésion des partenaires techniques et financiers à un processus qui serait perçu comme biaisé ou manquant de crédibilité serait un handicap sérieux pour l'atteinte des résultats escomptés. Le PNUD, la MINUSMA et ONU-femmes ont déjà entamé des consultations avec les autres partenaires pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités planifiées dans le cadre du projet. En relation à la modalité de financement appropriée, il est envisagé le recours à un fonds commun placé sous la gestion du PNUD. Cependant, d'autres modalités de financement pourraient être considérées conformément aux souhaits des partenaires au développement intéressés à contribuer au budget du projet ;
- Du côté du Gouvernement, il est attendu beaucoup plus de clarté et de précision sur la ligne budgétaire spécifique aux élections que le Gouvernement a inscrit dans la loi des finances, en prévision des échéances électorales à venir, pour donner plus de lisibilité et pour permettre de mobiliser éventuellement des ressources complémentaires en cas de gap budgétaire. Par ailleurs, même au cas où le financement par le gouvernement des activités liées aux élections serait garanti, il demeure très important que les fonds soient décaissés dans les délais afin de ne pas retarder les opérations préparatoires (inscription sur les listes électorales, acquisition du matériel et des équipements, sensibilisation de la population, formation du personnel technique, dialogue politique, etc.). L'impératif du décaissement à temps des contributions financières est évidemment valable pour les partenaires extérieurs aussi ;
- Sur le plan organisationnel, tout retard dans le démarrage effectif des réformes constitutionnelles et électorales pourrait évidemment porter préjudice à l'organisation du referendum et des scrutins dans les délais et dans les meilleures conditions. Rappelons que la Charte de la Transition fixe la durée de la transition à 18 mois desquels 04 mois se sont déjà écoulés. Le projet entend donc apporter un appui au MATD pour la production, dans les meilleurs délais, d'un plan d'actions cohérent et réaliste avec un chronogramme détaillé faisant ressortir les dates clés en tenant compte des réalités du terrain ;
- Par rapport au risque sécuritaire, depuis 2016, des incidents sécuritaires parfois graves ont affecté le déroulement du vote dans une partie des bureaux de vote des régions centre et nord du pays dans la majorité des cas. Des enlèvements de personnes, dont des membres de BV, autorités administratives et hommes politiques ainsi que des détournements ou destructions de matériel électoral ont été relevés. Ces incidents ont entraîné la non-ouverture, le déplacement ou la fermeture de milliers de bureaux de vote lors des scrutins organisés depuis cette date. La région de Mopti, au centre du pays et lieu d'affrontements intercommunautaires entre populations Dogons et Peuls notamment, aurait connu, lors de la présidentielle de 2018 et les législatives de 2020, le plus grand nombre de BV fermés suivie des régions de Tombouctou, Gao et Ségou. Il est impératif que pour les prochaines échéances électorales, le gouvernement renforce la sécurité de ces lieux de vote en collaboration avec les forces de sécurité et les forces internationales, notamment Barkhane et la MINUSMA, qui l'appuient dans ce domaine depuis 2013 ;
- Il y a enfin le défi de la participation de la population au processus électoral. Ici aussi, une campagne de sensibilisation vigoureuse, appuyée par tous les acteurs (partis politiques, société civile, médias, responsables religieux et traditionnels, etc.) est indispensable pour lutter contre un désintéressement des maliens par rapport au processus électoral, notamment en cette période de crise politico-socio-économique. Il convient également de noter qu'il est nécessaire que le gouvernement organise des opérations d'enrôlement spéciales à l'endroit des jeunes sur toute l'étendue du territoire national.

D'autres risques identifiés sont les suivants :

- Le retard dans la finalisation du cadre constitutionnel et légal (la constitution révisée, la loi électorale et la loi ou l'annexe portant sur la répartition des sièges) ;

- La difficulté d'établissement d'un calendrier électoral en conformité avec le cadre légal et les accords politiques ;
- L'impact des différents mouvements de grève par les syndicats professionnels, notamment celui des administrateurs civils dont certains ont la charge de l'organisation des élections sur le terrain et même de la révision annuelle des listes électorales ;
- La non-acceptation de l'issue des élections qui pourrait engendrer des manifestations violentes et une crise post-électorale susceptible de replonger le pays dans un blocage politique encore plus grave.
- Le retard du redéploiement de l'administration territoriale et électorale dans les régions du nord et du centre ;
- Le non-paiement des agents électoraux ;
- Le risque de déficit d'inclusivité et d'intégrité des différents processus ;

La matrice détaillée ci-dessous présente une analyse détaillée des risques potentiels liés à la mise en œuvre du Projet. Elle pourra être mise à jour régulièrement au cours de son exécution, notamment par le Comité Technique.

Tableau 1 : Matrice des risques

MATRICE DES RISQUES			
Type de risques	Description	Niveau et impact du risque	Mesures ou stratégies visant à réduire l'impact des risques.
Politique	Absence de consensus politique autour des réformes constitutionnelles et institutionnelles envisagées.	La probabilité pour ce risque est <u>relativement élevée</u> . L'échec des réformes aurait un impact sur l'ensemble du calendrier électoral. Depuis 1992, toutes les tentatives de modification de la Constitution au Mali se sont soldées par un échec résultant d'un blocage politique.	Cœuvrer pour un processus consensuel avec de larges concertations de l'ensemble des forces vives à la base dans toutes les régions du pays. Mettre en œuvre également une stratégie de communication visant à informer et sensibiliser le plus de maliens possibles sur l'opportunité et la pertinence des différentes réformes.
	Le non-respect des dispositions de l'Accord pour la paix avec pour corollaire la non-adhésion des mouvements signataires et au processus électoral	La probabilité pour ce risque est <u>moyenne</u> . L'impact sur le processus électoral serait <u>considérable</u> . Une non-adhésion des mouvements signataires pourrait aussi compromettre la tenue des élections dans les régions du nord et du centre étant entendu qu'en 2018 et 2020, la sécurisation du processus et le déploiement du matériel électoral dans certaines parties de ces zones ont été assurés avec le concours de ces mouvements.	Renforcer les missions de bons offices des Nations Unies et de la communauté internationale auprès des différents acteurs politiques. Encourager et maintenir le dialogue politique autour du processus électoral à tous les niveaux.
	La non-adhésion des populations aux différents processus politiques	La probabilité pour ce risque est <u>élevée</u> à cause des enjeux socio-économiques, politiques et sécuritaires qui prévalent dans le pays en ce moment. L'impact serait <u>considérable</u> car il aggraverait le sentiment de manque de confiance des acteurs dans le processus électoral et pourrait entraîner la contestation, voire la non-acceptation, des résultats des scrutins.	En plus d'encourager et de maintenir le dialogue politique, il faudra mettre en place une stratégie de communication proactive et une stratégie de réalisation des activités basée sur une approche participative afin de renforcer la confiance des acteurs et des populations dans le processus électoral.
	La non-mise en place d'un organe unique et indépendant de gestion des élections, conformément aux recommandations du dialogue national inclusif (DNI) de décembre 2019	La probabilité pour ce risque est <u>élevée</u> au Mali. L'impact sur le processus électoral serait <u>considérable</u> , car de nombreux leaders politiques et acteurs de la société civile réclament la mise en place dudit organe, sinon ils n'iraient pas aux prochaines élections.	Engager un dialogue franc et sincère avec l'ensemble de la classe politique et les acteurs sociaux afin de s'accorder sur une solution intermédiaire et consensuelle. Toute décision unilatérale du gouvernement de transition conduirait probablement à un blocage politique.

Financier	Manque ou insuffisance de ressources financières pour la réalisation des opérations électorales à tous les niveaux et la difficulté à mobiliser des ressources additionnelles auprès des partenaires au développement.	La probabilité est <u>élevée</u> , au regard des promesses de contribution au Basket-Fund faites par les PTFs qui ne couvrent que moins de 50% des 51 millions de dollars USD attendus. L'impact sur le projet serait très <u>élevé</u> , car certaines activités du processus électoral pourraient ne pas être mises en œuvre à cause du manque de ressources.	Poursuivre le plaidoyer auprès des PTFs et mettre en place un dispositif assurant le respect dans les délais des engagements financiers du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers vis-à-vis de l'organisation des élections.
Sécuritaire	La persistance de la crise sécuritaire, humanitaire et sociale et la difficulté d'accès à certaines parties du pays, à cause des intempéries climatiques, qui pourraient empêcher le bon déroulement des scrutins.	La probabilité est <u>élevée</u> à cause des enjeux politiques et sécuritaires qui continuent à prévaloir dans le pays et les difficultés naturellement liées au climat. L'impact sur le projet pourrait être <u>très élevé</u> .	L'application effective des dispositions de la Résolution 2364 (2017) du Conseil de sécurité. Les Nations Unies devront appuyer les efforts du gouvernement malien dans le domaine de la sécurité et engager des missions de bons offices pour une pacification totale du pays afin d'assurer un processus électoral intégral et apaisé. Encourager et maintenir un dialogue politique effectif au sein de la classe politique nationale, en impliquant la société civile, les partis politiques et les partenaires au développement pour la consolidation de la démocratie, de l'entente nationale et de la paix.
Opérationnel	Signature tardive du PRODOC par les institutions concernées.	La probabilité est <u>modérée</u> et l'impact <u>très élevé</u> car le retard pourrait affecter négativement le lancement effectif du projet et la mise en œuvre de certaines activités dans les délais.	Finalisation rapide du PRODOC et programmation du CLEP (Comité local d'évaluation des projets) mi-novembre 2017 au plus tard. Soumission du PRODOC à la signature avant la fin du mois de décembre 2017.

9. CONTEXTE LEGAL

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Mali et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties intéressées le 19 mars 1991 et ratifié en 1992 (disponible pour consultation).

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet, même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que cette dernière ait l'assurance que les autres signataires du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements envisagés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- Les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du projet, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînés par l'inflation ou tout autre cause indépendante de notre volonté ;
- Les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dus à l'inflation ou à d'autres causes.

Les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des agences d'exécution seront faits et soumis à la signature du PNUD et des autorités centrales.

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de Programmation dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration.

10. CADRE DE RESULTATS

Tableau 2 : Cadre de résultats

Effet de l'UNSDCF 2020-2024 : D'ici 2024, les populations vivent dans un état de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace, inclusive et sensible au genre.									
Effet attendu du projet : D'ici la fin du projet, de nouvelles institutions démocratiques sont mises en place en respectant la loi 052, les réformes électorales sont finalisées et les nouvelles régions créées en 2013 sont opérationnalisées.									
Produit du CPD 2020-24 : Renforcement des processus et institutions constitutionnels, électoraux et parlementaires pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la redevabilité									
Intitulé et numéro Atlas du projet : Projet d'Appui aux Réformes et aux Elections au Mali (PAREM) (2021 – 2023)									
PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUITS	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année	FINAL
Produit 1: Toutes les réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives envisagées sont mises en œuvre de manière consensuelle et le Mali se dote d'une nouvelle	1.1 - Au moins vingt (20) réunions du cadre de concertation organisées	Archives et rapports du PNUD et du Gvnm	4	2020	15	5	0	20	Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet, des fiches de présence et des contrats
	1.2 - Vingt-cinq (25) rencontres avec les forces vives organisées au niveau régional	Archives et rapports du PNUD et du Gvnm	7	2020	20	5	0	25	Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet, des fiches de présence
	1.3 - Une expertise est mise à la disposition des autorités maliennes dans le cadre de l'opérationnalisation des nouvelles régions.	Archives et rapports du PNUD et du Gvnm	0	2020	2	1	0	3	Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet et du contrat

⁵ Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

57

Constitution, d'une nouvelle loi électorale et d'un nouveau découpage administratif et électoral.	1.4 - Environ trois cent mille (300.000) exemplaires de la nouvelle Constitution, de la nouvelle Loi électorale et de la nouvelle carte administrative produits et vulgarisés.	Archives et rapports du PNUD et du Gvmt	0	2020	300 000	0	0	300 000	Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet, et des contrats de prestation
	<p>2.1. Au moins trois (03) opérations d'enrôlement spéciales et statutaires organisées</p> <p>2.2. Environ cent cinquante mille (150.000) responsables et agents électoraux formés et mieux outillés</p> <p>2.3. L'ensemble des bureaux de vote (environ 25.000) sont dotés de matériels adéquats le jour de tous les scrutins prévus (referendum, élections locales et les 2 tours de la présidentielle et des législatives)</p> <p>2.4 - Les résultats des différents scrutins sont affichés bureau de vote par bureau de vote</p> <p>2.5 - Au moins 30% de femmes sont présentes à toutes étapes du processus</p> <p>2.6 - Environ un million de nouveaux majeurs enrôlés sur les listes électorales</p> <p>2.7. Les capacités d'au moins 40 OSC, organes de presse et des agences de régulations des médias sont renforcées</p>	<p>Archives et rapports du PNUD, du MATD et de la DGE</p> <p>Archives et rapports du PNUD et du MATD</p> <p>Archives et rapports du PNUD et du MATD</p> <p>Archives et rapports du PNUD, du MATD et de la CC</p> <p>Archives et rapports du PNUD, du MATD et du MPPEF</p> <p>Archives et rapports du PNUD, du MATD et de la DGE</p> <p>Archives et rapports du PNUD</p>	<p>1</p> <p>100 000</p> <p>25000 x 2</p> <p>0</p> <p>28% élèves aux législatives</p> <p>Seuls 11% de jeunes de 18 à 24 ans figurent sur la liste électorale</p> <p>15</p>	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2018</p> <p>2020</p>	<p>2</p> <p>100 000</p> <p>25000 x 2</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>20</p>	<p>1</p> <p>50 000</p> <p>25000 x 3</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>300 000</p> <p>20</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>3</p> <p>150 000</p> <p>25000 x 5</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>1 000 000</p> <p>40</p>	<p>Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet, et des statistiques du MATD et de la DGE</p> <p>Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet et des fiches de présence</p> <p>Exploitation du rapport de projet, des rapports du MATD, de la DGE et de la CENI</p> <p>Exploitation des rapports d'activités et du rapport de projet</p> <p>Exploitation des rapports de projet, du MATD, du MPPEF et des OSC spécialisées.</p> <p>Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet, et des statistiques du MATD et de la DGE</p> <p>Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet, et des memos (LOA)</p>
Produit 3 : Des activités post-scrutins permettent la pérennisation des acquis	3-1 - Des ressources sont mises à la disposition de la Cour Constitutionnelle en vue de faciliter la gestion du contentieux électoral et le rendre plus transparent	Archives et rapports du PNUD et de la CC	0	2020	Oui	Oui	0	Oui	Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet, de la CC et des memos (LOA)

	3.2. - Les capacités d'au moins deux délégués du MATD et celles de la DGE et de la CENI sont renforcées	Archives et rapports du PNUD, du MATD, de la DGE et de la CENI	0	2020	2	0	0	2	0	0	Exploitation des rapports d'activités, du rapport de projet, du MATD, de la DGE, de la CENI et des memos (LOA)
	3.3 - Éventuellement, le nouvel Organe unique de gestion des élections est opérationnel	Archives et rapports du PNUD et du Gvmt	0	RAS	0	0	0	0	0	0	Exploitation des rapports d'activités et du rapport de projet

Tableau 3 : Plan de travail pluriannuel

PRODUITS ESCOMPTE'S	ACTIVITÉS PRÉVUES	Chronogramme			Partenaire national	PARTIE RESPON SABLE	Donor	Description	BUDGET PRÉVU	
		2021	2022	2023					Coût total (FCFA)	Coût total (USD)
		Résultat 1 : Toutes les réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives envisagées sont mises en œuvre de manière consensuelle et le Mali se dote d'une nouvelle Constitution, d'une nouvelle loi électorale et d'un nouveau découpage administratif et électoral.								
1.1. Les réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives sont effectivement organisées	1.1.1 Déploiement d'une expertise nationale et internationale en vue d'accompagner de manière efficiente les institutions et le comité en charge de la conduite desdits processus	X			GVMT	PNUD				
	1.1.2 Découpage des circonscriptions électorales des régions nouvellement opérationnalisées	X			GVMT	PNUD			520,000,000	928,571
	1.1.3 Recensement des électeurs et production des listes électorales des nouvelles régions	X			GVMT	PNUD				
1.2. Les populations maliennes à la base sont sensibilisées sur les enjeux des processus de révision constitutionnelle, de réformes électorales et de réorganisation territoriale et participent activement auxdits processus	1.2.1 Appui à l'organisation de concertations inclusives avec toutes les forces vives dans chacune des régions du Mali en vue de recueillir leurs attentes dans le cadre de la révision constitutionnelle, la réforme du système électoral et le parachèvement du processus de réorganisation territoriale.	X			GVMT	PNUD				
	1.2.2. Sensibilisation des populations à la base, en appui aux organisations de la société civile et les médias, sur les enjeux de la révision de la Constitution, de la réforme du système électoral et de la réorganisation territoriale.	X			OSC	PNUD			1,275,000,000	2,276,786

⁶ Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

⁷ Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de réévaluer les activités entre les années.

12. BUDGET DETAILLE

Tableau 4 : Budget détaillé de l'action

No	Description	Unité	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en USD)	Années			Coût total (en USD)
					2021	2022	2023	
A. Personnel et Fonctionnement								
I. Personnel								
1	Conseiller Technique Principal (P5)	1	30	18,500	111,000	222,000	222,000	555,000
2	Un(e) expert(e) international en administration, finances et acquisition (P3)	1	30	16,500	99,000	198,000	198,000	495,000
3	Un(e) expert (e) international (e) en rapportage, communication institutionnelle, éducation civique, sensibilisation et genre (P3)	1	12	16,500	99,000	198,000	198,000	495,000
4	Un(e) expert(e) international (e) en formation, prévention des conflits, renforcement du dialogue et logistique (P3)	1	12	16,500	99,000	198,000	198,000	495,000
5	Un(e) expert(e) international (e) en informatique et gestion de base de données électorales (P4) - Consultant	1	6	17,500	105,000	210,000	210,000	525,000
6	Consultants ponctuels (Contentieux, Reformes juridiques, etc.)	2	6	15,000	90,000	180,000	180,000	450,000
7	Un(e) expert(e) national (e) en administration et finances (NOA)	1	30	3,000	18,000	36,000	36,000	90,000
8	Un(e) assistant(es) administratif(ves)	1	30	2,000	12,000	24,000	24,000	60,000
9	Deux chauffeurs	2	30	1,000	6,000	12,000	12,000	30,000
Sous-total Ressources humaines					639,000	1,278,000	1,278,000	3,195,000
II – Équipement et Fournitures								
10	Véhicules 4 x 4	1	2	45,000	90,000	-	-	90,000
11	Véhicules 4 x 4 Pick Up	1	23	37,640	865,720	-	-	865,720
12	Motos	1	55	1,300	71,500	-	-	71,500
13	Équipements et accessoires informatiques (ordinateurs, imprimantes, onduleurs, etc.)							
	Ordinateur portable et accessoires	1	500	1,200	600,000	-	-	600,000
	Ordinateur de bureau (Desktop computer)	1	120	364	43,680	-	-	43,680
	Onduleur - 650 VA pour ordinateur de bureau	1	150	310	46,500	-	-	46,500
	Onduleur - 30 KVA salle serveurs	1	70	15,000	1,050,000	-	-	1,050,000
	Onduleur - 50 KVA	1	5	129,091	645,455	-	-	645,455
	Serveur montable en rack	1	6	9,090	54,540	-	-	54,540

	Switches manageables	1	5	9,000	45,000	-	-	45,000
	Armoire rack réseau mural et accessoires	1	6	300	1,800	-	-	1,800
	Imprimantes multifonctions (grande vitesse)	1	10	6,700	67,000	-	-	67,000
	Acquisition d'un logiciel de centralisation et de compilation des résultats	1	1	-	-	-	-	-
	Acquisition d'un logiciel de gestion du contenu	1	1	50,000	50,000	-	-	50,000
	Imprimantes multifonctions de bureau	1	70	410	28,700	-	-	28,700
	Licences de Systèmes d'exploitation pour les serveurs et licences d'accès Clients	1	1	1,112,000	1,112,000	-	-	1,112,000
	Rack 42U pour serveur	1	6	3,800	22,800	-	-	22,800
	Licences Oracle (serveurs et clients)	1	3	450	1,350	-	-	1,350
	Outil d'Administration de Base de Données ORACLE 18.C	1	3	450	1,350	-	-	1,350
	Protections Antivirale et Utilitaires	1	3	370	1,110	-	-	1,110
	Disques durs : 500 Go (400) et 2To (50)	1	450	100	45,000	-	-	45,000
	Lecteurs code-barres	1	400	75	30,000	-	-	30,000
	Scanners d'archivage électronique	1	6	1,000	6,000	-	-	6,000
	Logiciel d'archivage électronique	1	3	357,143	1,071,429	-	-	1,071,429
14	Fournitures de bureau	1	1	-	10,000	15,000	15,000	40,000
15	Matériel et Supports de Communication (interconnexion réseau, connexion internet, téléphone, etc.)	1	1	-	45,000	20,000	10,000	75,000
16	Matériel et équipements de sécurité (radios Motorola, etc.)	1	1	-	10,000	-	-	10,000
17	Divers équipements et fournitures	1	1	-	5,000	10,000	5,000	20,000
18	Acquisition des imprimés et matériel électoraux	1	5	2,678,571	8,035,714	5,357,143	-	13,392,857
19	Location de bureau (contrepartie gouvernement du Mali)	1	30	-	-	-	-	-
	Sous-Total Equipements et fournitures							19,488,791
	III – Transport et Voyages							
20	Billets d'avion des experts internationaux	1	9	3,500	31,500	-	-	31,500
21	Voyages	-	-	-	5,000	10,000	5,000	20,000
22	Carburant et entretien des 2 véhicules	-	-	-	4,000	6,500	6,500	17,000
	Sous-Total Transport et voyages							68,500
	B – Activités pré et post électorales							
23	Appui à la mise en œuvre effective des réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives	1	1	-	-	-	-	2,679,429
24	Actualisation, fiabilisation et consolidation du fichier électoral afin de le rendre plus inclusif	1	1	-	-	-	-	1,397,666

25	Renforcement des capacités du personnel électoral et les autres acteurs du processus	1	1						3,543,003
26	Appui à planification et à l'organisation des opérations référendaires et électorales	1	1						9,478,581
27	Appui à la remontée et au traitement des résultats issus des scrutins	1	1						2,767,857
28	Appui à la participation des femmes et des jeunes dans les réformes institutionnelles et les processus électoraux								1,339,286
29	Sensibilisation, éducation civique et promotion d'une plus grande participation citoyenne	1	1						1,875,000
30	Appui aux médias	1	1						803,571
31	Appui à la sécurisation du processus	1	1						2,142,857
32	Renforcement à moyen et à long termes des capacités des acteurs nationaux, notamment des nouvelles institutions qui seront mises en place en vue de la consolidation de la démocratie et de la gouvernance participative	1	1						2,899,494
Sous-total Activités pré et post électorales									28,926,744
TOTAL GENERAL ACTIVITES									51,679,035
GMS (8%)									4,134,323
LEVY (1%)									558,134
GRAND TOTAL									56,371,491

57

ANNEXE I : IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

D'après une étude de Simple Vote, une organisation qui milite pour la réduction de l'empreinte carbone de chaque événement de vote, la tenue d'une élection en général avec des bulletins sur papier pour 10 000 votants génère plus de 500 kg de CO₂. Cela revient à conduire plus de 1600 kilomètres dans une voiture moyenne. Le coût environnemental augmente si vous envoyez les bulletins aux électeurs. Tenir une élection en ligne a moins d'impact sur l'environnement car cela nécessite moins de papier. Si les instructions de vote sont envoyées par courriel plutôt que par la poste, le résultat est encore meilleur.

L'empreinte carbone mesure l'impact d'une organisation ou d'un événement sur l'environnement, en particulier sur le changement climatique. Elle est liée à la quantité de gaz à effet de serre nocifs émis lors du transport, au défrichage des terres, la production et la consommation de nourriture, de carburant, de biens manufacturés, de matériaux, de bois, de routes, de bâtiments et de services. L'empreinte carbone est mesurée en équivalent de kilogrammes de dioxyde de carbone (CO₂).

Le projet entend œuvrer avec les autorités maliennes pour une utilisation plus accrue des outils numériques dans le cadre des élections. A titre d'exemple, depuis le début de l'année 2021, le Mali a acquis environ 10.000 tablettes de nouvelle génération qui permettent d'inscrire directement les nouveaux majeurs dans la base de données du RAVEC dans les 703 communes du pays. Cette initiative a permis de réduire l'utilisation des fiches en papier d'environ 70%. Par ailleurs, sur le plan logistique, le pays dispose aujourd'hui de plusieurs magasins de stockage du matériel de vote durable au niveau des chefs-lieux de certains Cercle. Ces magasins permettent de conserver les urnes et les isoires, le plus proche possible des circonscriptions électorales, pour une utilisation récurrente lors des différents scrutins.

Toujours dans le cadre du présent projet, il est envisagé la mise en place d'une architecture digitale devant permettre la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote, au cas où la loi était modifiée. Cet outil pourrait permettre de réduire considérablement la quantité de papier lors du traitement des résultats des différents scrutins.

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION

SECRETARIAT GENERAL



N° 002 632 /MATD-SG

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Bamako, le 25 JUIN 2021

Le Ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation

A

Monsieur le Représentant Résident du
Programme des Nations Unies pour le
Développement (PNUD)
- Bamako -

Objet : Transmission de document de projet après signature

Monsieur le Représentant Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre, après signature, le document du Projet d'Appui aux Réformes et aux Elections au Mali (PAREM).

En vous réitérant mes remerciements pour l'appui constant et multiforme à mon département, je vous prie de croire, Monsieur le Représentant Résident, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pièce jointe :

Document de projet

P/ LE MINISTRE P/O.
LE SECRETAIRE GENERAL,



Adama SISSOUMA
Chevalier de l'Ordre National

REGISTRY PNUD MALI
DATE 28-07-2021 HEURE 12H30mn.
REF. 0620
TRANSMIS LE 28-07-2021

Programme des Nations Unies pour le développement



Bamako, le 24 juin 2021

N/Réf: PNUD/STF/RR/281/21

Objet : Transmission du Document de Projet d'Appui aux Réformes et aux Elections au Mali (PAREM)

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre requête datant du 27 novembre 2020 sollicitant l'accompagnement technique, financier, matériel et logistique des Nations Unies pour renforcer les capacités du Ministère à relever les défis majeurs de la transition, notamment l'achèvement de la réorganisation territoriale, la relecture de la loi électorale, la relecture de la loi organique et de la charte des partis politiques et l'organisation des opérations électorales et référendaires, Monsieur le Secrétaire général de l'ONU a autorisé la conduite d'une mission d'évaluation des besoins électoraux (NAM) au Mali, du 19 février au 06 mars 2021.

Conformément aux recommandations de la NAM, le Gouvernement de Transition, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et ONU-Femmes viennent conjointement de finaliser la formulation d'un Document de Projet en vue de mettre sur pied un nouveau Basket-Fund visant à apporter une assistance technique, financière, matérielle et logistique à l'État malien dans le cadre des réformes et des élections.

Aussi, voudrais-je soumettre à votre signature, le document de projet ci-joint conformément aux recommandations du Comité local d'évaluation du projet tenu le 22 juin 2021 qui autorise la signature par le Gouvernement et le PNUD, du protocole d'Accord définissant le cadre juridique de mise en œuvre du Projet d'Appui aux Réformes et aux Elections au Mali (PAREM) 2021-2023.

Tout en vous renouvelant la disponibilité des Nations Unies à poursuivre leur accompagnement au processus électoral, et en général au processus de paix au Mali, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.


Jo Scheuer
 Représentant Résident



Lieutenant-Colonel Abdoulaye Maiga
 Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
 Bamako/Mali

P.J : Document de projet